

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 22 )

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 73 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Marie-Christine Dorand  
Mme Marina Flores  
M. Antoine Marmy  
Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden  
M. Suleyman Sinaci  
Mme Isabelle Teufel  
M. Hans Werhonig

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
Mme Yolande Peisl-Gaillet  
Mme Cécile Thiémard  
M. Pascal Wicht

Scrutateurs-  
suppléants : M. Marc-David Henninger  
: Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus  
M. Vincent Pfister  
Mme Elena Strozzi

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du Service des finan-  
ces

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 30 septembre 2013

**Ordre du jour**

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, les visiteurs présents sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

*"Je constate que la convocation du 10 septembre 2013, contenant l'ordre du jour de la présente séance et de l'éventuelle séance de relevée du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 19, 20 et 21 des séances des 27 et 28 mai et 24 juin 2013;
3. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de M. Richard Wolf;
4. Election d'un membre de la Commission de l'Edilité en remplacement de M. Richard Wolf;
5. Election d'un membre de la Commission d'aménagement en remplacement de M. Pascal Wicht;
6. Création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) – message n° 26bis;

Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission de l'Edilité

Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Syndic

7. Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci – message n° 27;
  - A. Réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg (2013)
  - B. Financement et planification des infrastructures scolaires pour la période 2014-2020 – Conséquences financières: augmentation du coefficient de l'impôt communal de 77,3% à 81,6%
  - C. Octroi d'un crédit d'ouvrage de 50'050'000 francs pour la construction du CO de langue allemande au Jura (DOSF)

Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission de l'Edilité

Représentants du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances et M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 19 cosignataires, lui demandant la réactualisation du Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg;

Séance du 30 septembre 2013

Ordre du jour (suite)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune;
11. Décision quant à la transmission des postulats:
  - n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain;
  - n° 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Cœur;
  - n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires demandant au Conseil communal le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus;
  - n° 98 M. Raphaël Casazza (PLR), de Mmes Marine Jordan (PS) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL) et François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal le prolongement du congé paternité pour les employés de la Commune;
  - n° 99 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Bernhard Altermatt (DC/VL) et Diego Frieden (PCS) et de Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine;
  - n° 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les horaires scolaires;
  - n° 101 de MM. Diego Frieden (PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/VL), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la création d'une commission ad hoc en vue du nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg;
  - n° 102 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 18 cosignataires, demandant d'intervenir auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) pour que chaque installation de vidéosurveillance soit clairement signalisée dès l'entrée du bâtiment;
12. Réponse aux questions:
  - n° 123 de M. Pius Odermatt (PS) relative à l'usage du vélo pour se rendre à l'école;
  - n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg;

Séance du 30 septembre 2013

Ordre du jour (suite)

- n° 125 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite;

13. Divers.

ooo

1. Communications du Président

Le Président déclare ce qui suit:

*"Tout d'abord, au nom du Conseil général, je tiens à féliciter M. Andreas Burri pour la naissance de sa fille Laria durant l'été.*

*Les personnes suivantes ont démissionné du Conseil général:*

- *M. Richard Wolf a démissionné du Conseil général avec effet immédiat par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2013.*
- *Le 10 juillet 2013, Mme Anne-Sophie Guillaume a annoncé son départ de notre assemblée.*

*Je remercie ces deux personnes de leur engagement au sein de notre assemblée. Pour leur succéder, le Conseil communal a proclamé élu respectivement M. Christoph Pfister du groupe UDC et Mme Marie Schäfer du groupe PLR. Ces nouveaux collègues ont été assermentés par le Préfet de la Sarine le mardi 3 septembre 2013. Je leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur nouveau mandat."*

M. Christoph Pfister et Mme Marie Schäfer se présentent successivement à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président poursuit en ces termes:

*"M. le Conseiller général Stanislas Rück, élu sur la liste PDC, a fait part de sa volonté de siéger comme indépendant. Il est pris acte de sa volonté.*

*M. François Ingold, élu sur la liste des Verts, m'a également fait part de sa volonté de siéger désormais comme indépendant. Le Conseil général en prend acte.*

*Vous constatez qu'une éventuelle séance de relevée a été agendée pour demain soir. En effet, l'ordre du jour contient des messages importants pour le futur de notre commune et qui promettent des débats nourris. Il est donc plus que probable que nous ne réussissions pas à épuiser l'ordre du jour en une soirée. C'est pourquoi, si je constate en cours de séance que nous n'y arriverons pas, j'ouvrirai les 'Divers', tant que possible, vers 22.30 heures. Afin de ne pas rallonger inutilement les débats, je vous prierais de limiter vos interventions à l'essentiel.*

*Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et attendre deux secondes avant de parler dans le microphone*

Séance du 30 septembre 2013

Communications  
Président (suite)

du *que vous aurez préalablement enclenché. Lorsque vous avez terminé, n'oubliez pas d'éteindre le microphone, afin d'éviter des interférences.*

*Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son. Dans le même esprit, notre règlement n'autorise que la radio et la télévision à transmettre en direct ou en différé les délibérations du Conseil général. Je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits, ainsi que vos questions ou l'annonce d'une question orale. Pour vos questions, vous devez vous adresser au Conseil communal et non à un Conseiller communal (article 66, alinéa 1).*

*Enfin, je vous rappelle en résumé la teneur de l'article 70 de notre règlement. Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qui exigent leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Je n'hésiterai pas appliquer son 3<sup>ème</sup> alinéa et à rappeler à l'ordre le membre qui blesserait les convenances."*

ooo

**2. Approbation des  
procès-verbaux n° 19,  
20 et 21 des séances  
des 27 et 28 mai et 24  
juin 2013**

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observation et sont ainsi approuvés avec remerciement à leurs auteurs M. André Pillonel et Mme Nathalie Defferrard Crausaz, et à leurs collaboratrices.

ooo

**3. Election d'une  
scrutatrice ou d'un  
scrutateur en  
remplacement de  
M. Richard Wolf**

Le Président a décidé d'avoir recours, dans la mesure où le Conseil doit procéder à trois élections et traiter d'un ordre du jour copieux, aux scrutateurs-suppléants, comme le permet l'article 19, alinéa 5 du règlement du Conseil général.

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit:

*"Marié et père de trois enfants, Bernard Dupré est diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en mécanique de Fribourg. Il a travaillé chez Sulzer à Winterthur comme ingénieur de développement des moteurs diesel équipant les plus grands navires. Il a effectué un stage d'une année en Angleterre pour cette compagnie, a travaillé chez Vibro-Meter pendant huit ans*

Séance du 30 septembre 2013

Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de M. Richard Wolf (suite)

---

*au département des ventes comme ingénieur d'application. En 1988, il a été engagé comme 'product manager' chez Ciba Geigy, pour la division import photo chimie. Il travaille depuis une année chez Unab, entreprise qui conçoit et développe des machines. Il a fait de nombreux voyages à l'étranger dans le cadre de sa profession. Il est président de l'association association des anciens élèves des établissements techniques de Fribourg, regroupant l'école des métiers et l'école d'ingénieurs. Il est actif aussi dans la troupe des grenadiers de Fribourg. Nous vous demandons de lui accorder votre confiance."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	70
<b>Majorité absolue</b>	<b>36</b>

**Est élu M. Bernard Dupré avec 64 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu des voix: Mme Christine Kolly (2), M. Mario Parpan (1), M. Stanislas Rück (1), M. Hans Werhoniq (1) et M. Pascal Wicht (1).

Le Président félicite M. Bernard Dupré de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat.

ooo

4. Election d'un membre de la Commission de l'Edilité en remplacement de M. Richard Wolf

---

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Pascal Wicht (UDC) tient les propos suivants:

*"Pour remplacer M. R. Wolf au sein de la Commission de l'Edilité, le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Christophe Giller. M. C. Giller a 32 ans, il est titulaire d'un bachelor et d'un master en physique, ainsi que d'un certificat en 'advanced studies' en acoustique. Il a été assistant de recherche à l'EPFL dans le domaine de la physique du bâtiment. Il est actuellement actif dans le domaine des études de Queen expertise des substances dangereuses dans les bâtiments. C'est donc une personne qui a des compétences très utiles à faire valoir au sein de la Commission de l'Edilité. Comme la séance sera longue, je vous annonce d'ores et déjà que le groupe UDC présentera également la candi-*

Séance du 30 septembre 2013

Election d'un membre de la Commission de l'Edilité en remplacement de M. Richard Wolf (suite)

*daturation de M. C. Giller à l'élection suivante, soit à la Commission d'aménagement."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	69
<b>Majorité absolue</b>	<b>35</b>

**Est élu M. Christophe Giller avec 62 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu des voix: Mme Christine Kolly (2), M. Bernard Dupré (1), M. Vincent Jacquat (1), M. François Miche (1), M. Alexandre Sacerdoti (1) et M. Jean-Pierre Wolhauser (1).

ooo

5. Election d'un membre de la Commission d'aménagement en remplacement de M. Pascal Wicht

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

Le candidat du groupe UDC a été présenté sous le point 4.

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	2
Bulletins valables	67
<b>Majorité absolue</b>	<b>34</b>

**Est élu M. Christophe Giller avec 58 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu des voix: Mme Christine Kolly (2), M. François Miche (2), M. Pascal Wicht (2), M. Bernard Dupré (1), Mme Lise-Marie Graden (1) et M. Hans Werhonig (1).

ooo

Séance du 30 septembre 2013

**6. Création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)**

Rapport de la Commission financière

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

*"Comme vous vous en souvenez, la première discussion du Conseil communal avec la Commission financière sur la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg, le 10 juin dernier, avait débouché sur une proposition de report du message 26, afin de le compléter, report qui avait été avalisé par le Conseil général. Notre Commission a traité du message 26bis, le 9 septembre dernier, en présence de M. P.-A. Clément, Syndic, M. J. Bourgnicht, Vice-Syndic, de MM. T. Bruttin et J. Pollet ainsi que de M. J.-L. Mossier, Directeur de la Promotion économique du canton de Fribourg. Nous les remercions pour la présentation du projet et leurs réponses aux questions de notre Commission.*

*Lors de la première discussion en juin, la Commission avait demandé des informations complémentaires dans les domaines financier et juridique, notamment quant à la justification du choix de la société anonyme par rapport à d'autres structures, sur les conditions de cession d'actions en cas d'augmentation du capital, sur le plan financier et sur la composition du Conseil d'administration.*

*Sur ces différents points ainsi que sur d'autres, la Commission a reçu des réponses tout à fait satisfaisantes. Grâce à ces compléments d'informations, elle a pu se prononcer en toute connaissance de cause sur ce dossier stratégique pour notre commune, puisque Bluefactory sera l'un des moteurs du développement économique et scientifique, mais également urbain de notre Ville, pour les trente prochaines années au moins.*

*La Commission financière a largement soutenu le projet d'arrêté du Conseil communal visant à créer la société anonyme Bluefactory et sa décision repose en grande partie sur les éléments suivants:*

- 1. La forme juridique proposée 'société anonyme' avait dans un premier temps suscité de nombreuses interrogations au sein de notre Commission, de même que la non prise en considération de la possibilité d'utiliser un droit de superficie comme garantie bancaire. Ces éléments ont fait l'objet d'une analyse de Ernst&Young, qui a été diffusée avec le message bis. L'un des éléments décisifs en faveur de la S.A. sans droit de superficie réside dans le fait que c'est la seule structure qui n'oblige pas la Ville à injecter du financement supplémentaire dans le projet, dont le montant se chiffrerait en millions annuellement, tout en offrant la flexibilité financière nécessaire au développement du projet. Les banques consultées ont clairement affirmé leur préférence pour la S.A. conventionnelle. Comme notre objectif est de donner le maximum de chance au développement de Bluefactory, notamment en renforçant la relation avec les partenaires financiers, il convient d'accepter la forme juridique proposée.*
- 2. Le deuxième point qui avait suscité des interrogations au sein de notre Commission était la question de la cession d'actions, en cas d'augmentation du capital. Sur ce point, la Convention d'actionnaires contient un certain nombre de garde-fous tels que le droit de préemption et la règle de l'unanimité des deux actionnaires fondateurs requise en cas de cession d'actions ou d'admission d'un nouvel ac-*



Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*tionnaire. De même, la Charte est contraignante et ne pourra être modifiée qu'à l'unanimité des deux actionnaires. Ces éléments sont apparus à la Commission financière comme autant de verrous permettant la sauvegarde des intérêts des actionnaires fondateurs et donc, de la Ville.*

3. *La Commission s'était également enquis du plan financier de la S.A. pour les prochaines années. Ce plan financier a été mis à disposition du Conseil général dans le message bis. Lors de notre discussion, nous avons reçu des explications très convaincantes de la part de MM. Pollet et Mossier sur les hypothèses de travail à la base de ce plan financier. Il est ressorti de nos échanges que, bien que les enjeux soient très importants, le risque financier pour la SA, et partant pour la Ville, est très faible.*
4. *Un autre point de discussion concernait le Conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires. Il a été entendu que les deux actionnaires seront représentés au sein du Conseil d'administration et cooptent les autres membres. Cependant, qu'en est-il de la relation entre cette S.A. et le Conseil général? Nous avons souhaité savoir si le Conseil général, et partant la Commission financière, bénéficierait d'un droit de regard sur la gestion financière de la S.A. Le Conseil communal a clairement répondu que, selon la répartition des compétences de chaque organe, le Conseil général n'aurait aucun droit de regard sur la S.A. Cependant, le Conseil communal s'est dit prêt à examiner la possibilité de créer une commission paritaire du Conseil communal et du Conseil général qui permettrait de travailler sur la question de la participation. La Commission financière encourage fortement le Conseil communal à s'engager sur cette voie.*

*Bluefactory représente un enjeu essentiel pour notre Ville: nos interrogations sur ce dossier sont le reflet de notre intérêt et de notre volonté à tout mettre en œuvre pour que ce projet fonctionne et qu'il atteigne ses objectifs. Nos préoccupations ont poussé les autorités responsables du projet - Commune et Etat - à approfondir leur réflexion. Elles ont travaillé d'arrache-pied durant l'été, et aujourd'hui le projet a mûri, il est mieux étayé, et surtout, nous disposons d'informations pertinentes pour pouvoir décider. Même si le résultat ne représente pas une solution optimale pour tout le monde, nous pouvons accorder notre confiance à ce projet. Dans ce contexte, je vous encourage, chers Collègues, à suivre la décision de la Commission financière et à soutenir l'arrêté du Conseil communal sur la création de la S.A. Bluefactory Fribourg-Freiburg."*

Rapport de la Commission de  
l'Edilité

---

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité,  
donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

*"La Commission de l'Edilité a examiné le message 26bis concernant la création de la Société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA dans sa séance du 11 septembre 2013. Le message a été présenté par le Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité M. J. Bourgknecht et l'architecte de Ville M. Bruttin. Les aspects touchant à la mobilité ont été précisés par M. T. Steiert, Directeur de la Mobilité. Au nom des membres de la Commission de l'Edilité, je tiens à les remercier des échanges complets et francs concernant ce message.*

*Hâte-toi lentement – 'Eile mit Weile', voilà en résumé comment on pourrait qualifier le cursus de ce message qui, après une première*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*tentative avortée, nous revient une deuxième fois. Le jeu en valait la peine car en attendant, la ville a bien su ramener quelques pions à la maison. Si dans l'immédiat, il s'agit surtout d'une décision concernant la forme juridique à donner à ce projet Bluefactory, les aspects éditaires ressortent clairement renforcés de ce deuxième tour. Je me permets de citer un passage de la convention, page 2 sous le point B, deuxième paragraphe: 'La situation centrale du site Cardinal dans la ville de Fribourg, la substance historique du lieu et la relation très particulière tissée par la population fribourgeoise avec Cardinal, ont incité les Autorités politiques cantonales et communales à développer le futur parc tel un quartier de la Ville. En ce sens, concernant le contenu, il a été admis de compléter la composante tertiaire économique, d'autres fonctions et activités, dont du logement, du commerce, des espaces destinés à l'art et à la culture, par exemple.' Tout est dit ou presque. Nous prenons cet engagement au mot. Le résultat du concours d'urbanisme laisse encore bien des questions ouvertes notamment quant à l'expression et à l'utilité réelle du futur parc urbain prévu sur le talus le long de la route de la Glâne ou encore sur le rattachement du site au carrefour de Beaumont, véritable porte d'entrée de la ville. Le traitement des aspects de la mobilité, la liaison avec la gare CFF, le rôle de l'ancienne voie industrielle et la place du développement durable en général paraissent pour l'instant encore quelque peu nébuleux. La Commission attend que, pour chaque étape à venir, que ce soit pour le Masterplan, pour sa légalisation sous forme de plan d'aménagement cantonal (PAC) ou pour le concours d'architecture en vue des premières réalisations, le Conseil communal pèse de tout son poids dans les organes de la société pour clarifier, améliorer et valoriser ces points dans l'intérêt de la Ville.*

*C'est avec ces quelques remarques que la Commission de l'Edilité vous recommande d'approuver le message qui vous est soumis ce soir."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

*"C'est avec une émotion particulière que, au nom du Conseil communal, je vous présente ce message 26bis, puisqu'il s'agit d'une opération que tout le monde a encore en tête, celle de l'arrêt définitif des activités de Cardinal. C'était en 2010, après que Cardinal a vécu, certains s'en souviennent encore, les épisodes particulièrement spectaculaires, si je puis m'exprimer ainsi, d'une dizaine d'années auparavant. A cette fermeture définitive, il fallait apporter une réponse nouvelle et c'est dans ce contexte que, en 2011, le Conseil général avait accepté que nous fussions les copropriétaires avec l'Etat de ce terrain. Aujourd'hui, illustrant les propos du Président de la Commission de l'Edilité, 'hâte-toi lentement', nous venons avec un message 26bis complétant le message 26, afin de concrétiser d'une manière particulière la création de cette société anonyme, avec tous les éléments cités à la fois par la Présidente de la Commission financière que par le Président de la Commission de l'Edilité pour pouvoir avancer dans ce projet. Je tiens à rappeler que s'il est un dossier évolutif, c'est bien celui-ci; les questions qui ont été soulevées doivent trouver des réponses. Pour y répondre, nous avons, comme l'a dit M. S. Rück, profité de cet intermède pour nous donner des outils complémentaires de gestion, notamment dans le cadre du groupe d'accompagnement destiné à suivre le Masterplan, puisqu'il ne s'agira pas seulement d'étudier les questions d'urbanisme, mais également celles de l'économie, de la mobilité, de l'architecture, de la culture, des finances et du développement durable pour n'en citer que les principaux; les questions de l'énergie, de la communication, juridiques et du génie-civil faisant l'objet d'apport particulier. Dans ce contexte, et sans vouloir rallonger sur ce message, je vous encourage à*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*suivre les recommandations tant de la Commission financière que de la Commission de l'Edilité, que celles du Conseil communal."*

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit:

Rapport du groupe DC/VL

*"Vous voudriez peut-être que le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral soutienne ce projet, alors que la charte d'utilisation annexée au message mentionne dans sa première page que c'est une version, 1,6: 'avec propositions PS Ville'. Nous avons donc recherché attentivement si les actionnaires y seraient tous des camarades, si la carte du PS serait obligatoire pour accéder au parc ou si celui-ci serait réservé à la culture de la seule rose rouge. Et quid des demandes et propositions martelées par notre groupe en juin = plan financier, forme juridique, intégration à la ville, habitat, mobilité? Cette mention du seul PS sur la charte ne nous a d'abord pas rassurés. Heureusement, toutefois, elle ressemble finalement plus à un gag. Et en effet, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral est finalement très satisfait du nouveau message sous tous les angles que je viens d'évoquer. Ce message bis intègre notamment incomparablement mieux les aspects intégration à la ville, habitat, mobilité. Il répond avec franchise à des questions que tous se posaient. Le retrait voté en juin et l'attente valaient donc vraiment la peine. Nous sommes vraiment d'accord avec la Commission de l'Edilité à cet égard! Le message bis donne enfin à la ville une place de choix, une certaine stature même dans ce projet, bref la place qui revient à la capitale. Je dois donc aussi souligner ici le rôle des représentants de notre groupe au sein de la Commission financière qui ont été les moteurs du renvoi du premier projet pas suffisamment bien ficelé. Notre groupe pense que la constitution d'une SA avec cession de terrain telle que proposée assurera à ce beau projet la marge de manœuvre nécessaire. Elle réduira les risques et évitera à la Ville de devoir y injecter des espèces qui lui font cruellement défaut. C'est un projet enthousiasmant, il n'y a qu'à entendre M. J.-L. Mossier que notre groupe a auditionné ou le Conseiller d'Etat, M. B. Vonlanthen pour s'en convaincre, mais tout, ou presque, reste à faire. Car Bluefactory ne devrait jamais plus être qualifié de parc, fut-il technologique et zéro carbone. Bluefactory doit devenir un vrai quartier d'innovation. Bluefactory doit ambitionner avoir un impact, économique bien-sûr, mais aussi urbanistique, culturel, social. Il doit devenir et rester un vrai quartier intégré dans notre ville où il fera bon vivre et travailler. Fribourg est trop souvent traitée de ville-dortoir, elle doit donc ne pas manquer de créer ici des places de travail en plus grand nombre que celles qui ont été supprimées en 2010 sur le même terrain. On nous a aussi dit que la parcelle et le bâtiment du chemin des Mazots appartenant au Canton à l'angle du carrefour de Beaumont, pourraient être intégrés dans le Masterplan. C'est une bonne nouvelle, car cela nous semble nécessaire à la bonne intégration du site en ville, par exemple par une vraie porte de quartier à cet endroit, comme l'a aussi dit la Commission de l'Edilité. Et surtout, le message bis donne des garanties sur la mobilité douce. Il laisse ouvert l'option de l'habitat dans toute la mesure autorisée par le prix d'achat, négocié avec Feldschlösschen. Il s'agira d'y veiller de très près, car c'est là que se trouvent les gages que Bluefactory puisse être un bon investissement, non seulement pour le Canton, mais aussi pour notre ville. Le Conseil communal devra être, pour défendre ces aspects, aussi acharné que le Canton est enthousiaste pour son quartier d'innovation. Plus que de se défendre, le Conseil communal sera même obligé de s'impliquer totalement, de prendre des initiatives, de lui-même y faire venir des entreprises et des contribuables. Car nous ne voulons plus en ce dossier d'une ville et d'un Conseil communal recroquevillé, en retrait par rapport au Canton, comme il apparaissait dans la première mouture du message. Nous voulons d'un Exécutif qui enfin en impose lui aussi et ne laisse pas ce rôle au*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

Canton. Vous l'avez compris, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral soutiendra cet arrêté, mais avec un appel très fort à notre Exécutif, voire également à nos commissions financière et de l'Edilité du Conseil général, de rester très attentifs à ce que notre ville demeure comme le message 26bis en exprime la claire intention, à égalité avec le Canton dans ce projet pour la défense bien comprise des intérêts de la capitale."

Rapport du groupe PLR

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime en ces termes:

"Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du message 26bis du 3 septembre 2013 concernant la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg (BFF) SA auquel sont jointes cinq annexes. Nous remercions le Conseil communal d'avoir comblé des lacunes d'information parues en juin au sujet du projet Bluefactory. La réflexion du groupe PLR a porté sur 3 points:

1. L'utilité du projet

Notre groupe soutient pleinement le projet de quartier d'innovation Bluefactory, tel qu'il nous est présenté. Ce projet est un signal fort donné par l'Etat et la Ville pour la recherche et le développement des besoins du futur. Il créera des postes de travail de haute qualité ce qui nous réjouit en ces temps où le canton de Fribourg a enregistré la délocalisation et la restructuration d'importantes firmes, comme dernièrement Ilford SA à Marly. Ce projet va aussi s'intégrer dans la vie sociale et culturelle de la ville. A ce titre, nous saluons l'ajout du chiffre 2.3 'intégration urbaine' dans la charte d'utilisation du site, Bluefactory version 1.6., selon un ratio et des échéances à fixer dans le Masterplan.

2. Choix de la SA comme forme juridique

La constitution d'une SA de droit privé, avec des apports en nature et en espèces, est à notre avis nécessaire pour des raisons de fonctionnement et de finances. Elle procure de nombreux avantages, comme l'octroi d'emprunts hypothécaires à des taux favorables, la suppression de l'amortissement de 15% par an dans les charges de fonctionnement, une flexibilité en cas de cession d'actions et enfin, la possibilité d'augmenter le capital-actions de manière ordinaire ou autorisée. De plus, les actionnaires de la nouvelle SA seront liés par une convention d'actionnaires qui fonctionnera comme une société simple. Les clauses de cette convention sont contraignantes comme vous avez pu certainement le constater. La convention d'actionnaires et la structure du projet mise en place, qui a été complétée par un groupe d'accompagnement pluridisciplinaire et paritaire sont à nos yeux des garde-fous suffisants pour que les collectivités publiques gardent une main décisive sur la gestion du projet. Pour ces raisons, le choix de la SA comme forme juridique s'impose.

3. Financement des phases 0 et 1

Le plan financier Bluefactory prévoit des coûts de construction en trois étapes: en 2016, en 2018 et en 2021, pour un montant total de 55,8 millions de francs. Nous aurions souhaité recevoir plus d'informations sur la répartition des coûts de construction des deux phases, le genre de travaux prévu, le timing et les bâtiments concernés par les travaux. Pour financer les coûts de construction du quartier d'innovation, qui ne vont pas s'arrêter aux phases 0 et 1, nous sug-

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*gérons au Conseil d'administration de la SA de décider en temps opportun une augmentation du capital autorisé valable pendant deux ans et qui peut aller jusqu'à 50% du capital-actions de 25 millions de francs, selon l'article 651 al. 2 du Code des obligations. Cette opération permettra d'augmenter les fonds propres de la SA, tout en gardant la majorité absolue, par exemple 51% du capital-actions et des voix en main de l'Etat et de la Commune. Nous ne connaissons pas non plus l'impact du zéro carbone sur les coûts de construction dans les bâtiments existants dont certains sont protégés. Nous demandons au responsable du projet une maîtrise des coûts, tout en visant un bilan carbone aussi favorable que possible.*

*En conclusion, le groupe PLR soutiendra l'entrée en matière du message 26bis et votera le projet d'arrêté avec un amendement d'ordre formel. Notre groupe souhaite que le Conseil communal continue d'informer le Conseil général sur le développement du quartier d'innovation Bluefactory dans les rapports de gestion annuels. Selon l'évolution des finances de la Commune, le groupe PLR se réserve le droit de demander à la Commune la cession d'une action à l'Etat de Fribourg ou à un tiers, ceci pour renflouer la caisse communale qui doit aussi satisfaire d'autres besoins (cf. le message 27)."*

Rapport du groupe PS

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) s'exprime comme suit:

*"Le groupe socialiste a examiné attentivement le message 26bis relatif à la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), ainsi que ses annexes (statuts, convention d'actionnaires, charte d'utilisation, analyse d'Ernst&Young et plan financier).*

*Nous remercions le Conseil communal d'avoir apporté les informations complémentaires nécessaires par rapport à la version précédente du message et d'avoir tenu compte de certaines de nos doléances.*

*Par rapport à son contenu, il est indéniable que ce message marque une évolution. Il montre bien qu'un certain chemin a été parcouru pour trouver un point de convergence entre d'une part, la volonté du Canton de créer un parc technologique et d'autre part, la détermination de la Ville d'intégrer ce quartier d'innovation à Fribourg. Les réflexions nouvellement engagées par les deux partenaires montrent que le travail se fait de manière plus concertée. La création d'une commission paritaire pour l'élaboration du Masterplan va dans la bonne direction.*

*Pour notre groupe, il subsiste toutefois des craintes concernant la suite donnée à ce projet. Nos préoccupations sont occasionnées par les points suivants:*

*Par rapport à la SA, si la création de la société anonyme ne nous pose, en principe, pas de problème, nous regrettons que le droit de superficie n'ait pas été présenté comme une alternative à examiner plus en profondeur en temps opportun. Certes, le montage financier se basant sur la cession des terrains à la SA est moins complexe. Toutefois, selon l'expertise d'Ernst&Young, des emprunts étaient possible avec un droit de superficie. Le groupe socialiste est de l'avis qu'il aurait permis d'assurer une certaine mainmise de la Ville sur ces terrains même après la création de la SA. Afin de préserver les intérêts de la Ville, il faudra éviter que les terrains ne puissent partir dans d'autres mains.*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*Quant à la charte faisant état des activités sur le site, le groupe socialiste souhaiterait aller plus loin: notre vision serait de faire de Bluefactory un quartier vivant de la Ville. Le site étant également destiné à représenter une vitrine du canton, nous souhaitons que les citoyennes et citoyens de notre ville soient mieux intégrés dans le projet. A juste titre, nous nous posons la question de leur place dans le projet puisque tout semble être en lien avec les activités du parc. Comment intégrer les aspects urbains/ quartier d'innovation si on en restreint l'accès? Suite à ces réflexions durant l'été, le Conseil communal montre clairement sa volonté de vouloir faire vivre ce nouveau quartier au centre-ville, de le lier avec les quartiers, de donner accès à la population et de soutenir des activités culturelles sur le site. Par contre, le groupe socialiste déplore que le Conseil d'Etat n'ait jamais exprimé publiquement cette même volonté. Est-ce que les convictions exprimées dans le message du Conseil communal sont également partagées par le Conseil d'Etat?*

*Par rapport à la gouvernance, après la création de la SA, notre parlement n'aura plus son mot à dire, tout comme les citoyennes et citoyens de notre ville. Au final, ce seront les 5 ou 7 membres du Conseil d'administration qui décideront à eux seuls de ce qu'il va advenir de ces 53'000 m<sup>2</sup> au cœur de notre ville. Or, à ce jour, leur identité est inconnue et leur légitimité démocratique est plus que douteuse. Par souci de transparence du fonctionnement, notre groupe soutient (comme cela a été relevé par la Présidente de la Commission financière) l'idée du Conseil communal d'examiner la possibilité de créer une commission paritaire du Conseil communal et du Conseil général qui permettrait de travailler sur la question de la participation.*

*En conclusion, nous sommes face à un enjeu essentiel pour notre Ville. Le groupe socialiste est persuadé que l'on peut démarrer un projet respectueux des intérêts des citoyennes et citoyens de notre Ville. Même si nous ne sommes pas convaincus à 100% que les intérêts de la Ville seront garantis, nous reconnaissons les efforts du Conseil communal. Nous attendons qu'il utilise son droit de veto à tout moment si les intérêts de la Ville sont attaqués. Dans ce sens, la majorité de notre groupe va soutenir le projet d'arrêté du Conseil communal."*

Rapport du groupe UDC

M. Daniel Gander (UDC) tient les propos suivants:

*"Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du message 26bis, relatif à la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg (BFF) SA. Si la création de cette société part d'une bonne intention, il n'en reste pas moins qu'elle suscite encore de nombreuses questions quant à la viabilité du projet lui-même. En effet, le 19 juin dernier, en session du Grand Conseil, nous nous inquiétons déjà du contenu du rapport n° 60 concernant la création d'un parc technologique, d'un quartier d'innovation, d'activités socioculturelles, de plates-formes technologiques et scientifiques, d'un centre de services proposant des prestations pour la recherche et le développement, d'un centre de formation BioFactory, d'un pôle scientifique, d'un parc zéro carbone, etc. éléments qui seront encouragés et supportés par le Canton. Nous nous demandions s'il y avait encore assez de places pour l'habitat, les futures entreprises, sociétés, commerces, hôtels, etc. qui voudront s'y installer. Par ailleurs, le Président de la Commission de finances et de gestion du Grand Conseil (CFG) saluait la mise en place de cette structure juridique. Il ajoutait que 'l'apport en nature de la part de chaque propriétaire dans la SA est certes une bonne solution (...), mais est-ce que cela suffira? Il faut pouvoir présenter (...) des garanties de loyer pour assurer la couverture des prêts et leur remboursement'. Or, l'EPFL qui occupera de nombreux locaux a*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*signé un contrat assorti de conditions particulières, notamment celle de la gratuité des locaux ou celle de leur mise à disposition à des conditions très favorables. 'Quid du business plan? Comment Bluefactory SA va convaincre les bailleurs de fonds de libérer des capitaux conséquents pour(...) [les] locaux nécessaires à Smart Living Lab,(...) dont les investissements(...) sont estimés à plus de 50 millions de francs? Vous savez comme moi que la vérité des chiffres est têtue et que les implantations actuelles de sociétés proviennent essentiellement de start-up. Celles-ci n'apporteront certainement pas un rendement locatif conséquent pour dégager des capitaux suffisants, pour assumer justement ces investissements importants pour demain.'*

*Un autre intervenant a déclaré: 'nous saluons(...) la collaboration engagée avec l'EPFL, mais nous vous mettons(...) en garde contre elle. (...), l'EPFL agrandira son territoire et se servira après le Valais et Neuchâtel, dans les caisses d'un troisième canton romand pour financer une partie de ses activités et augmenter sa visibilité.'*

*Le rapport 60 est à la conjonction de plusieurs équipes pluridisciplinaires qui ont travaillé sur les thèmes liés à l'urbanisme, à la structure juridique et financière, et sur le contenu du PAL. La promotion économique assure, elle, le lien entre le comité de pilotage, le groupe de projet et les groupes de travail qui traitent des différents concepts retenus. Ceci fait beaucoup de monde. Combien ces institutions coûtent-elles déjà, étant donné que nous n'avons aucune information à ce sujet? Concernant l'habitat, il est fait mention d'un 14% d'occupation du site et il en ira d'une création d'une gérance pour les immeubles, mais aucun chiffre n'est avancé sur le nombre de logements et sur une rentabilité éventuelle. Au sujet du parc zéro carbone, nous aimerions savoir comment arriver à un tel objectif. S'il faut de l'énergie verte, qu'est-ce qui est prévu? Faut-il une centrale de biomasse? Quel en sera le coût? Et d'où viendront les éléments pour l'alimenter? Pour les bâtiments existants, il faudra renforcer leur efficacité énergétique: a-t-on fait une évaluation des coûts à ce sujet? 'Petite cause, grands effets', pouvait-on lire ce printemps dans un message de Bluefactory. Il était dit encore que, victime de son succès et de l'engouement des partenaires pour le projet, ayant par ailleurs obtenu la garantie de disposer de la halle bleue en 2014, la fondation a décidé de retarder l'ouverture de son exposition, afin d'ajouter de nouveaux éléments et de pouvoir offrir aux visiteurs des souvenirs impérissables. Or, comment croire que tout ira bien dans le meilleur des mondes? Lorsque le plan financier prévoit un investissement d'environ 50 millions pour rénover dans une première phase le bâtiment sis à l'entrée du parc et dans une deuxième, de construire de nouveaux bâtiments. Dans cette première phase, il faudra donc 50 millions. Il est dit également qu'on n'envisage aucune rentrée financière avant 2020. Mais à l'inverse, ce seront des charges de fonctionnement, coûts, pertes au démarrage qui iront en s'aggravant dès 2014 de plusieurs millions, ceci en tenant compte des remboursements de la dette. Il est dit aussi que les montants empruntés devront servir au fonctionnement de Bluefactory SA, de Fri-Up, à la participation aussi du soutien financier des start-up, des institutions socioculturelles, au financement de la recherche, à l'EPFL, à l'école d'ingénieurs et d'architectes et à l'Université. Quels seront les coûts de tous ces investissements? Mystère! Il nous est dit que l'on envisageait environ 3'000 places de travail sur le site, mais combien seront réservées aux étudiants? Et quel sera l'apport financier à la société Bluefactory SA? Enfin, nous vous rappelons ici que l'UDC Ville avait voté favorablement au projet de rachat des terrains de Cardinal, car le Conseil communal nous prédisait que les finances du moment étaient saines. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas tout à fait le cas, car on nous demande de prendre position sur une première hausse d'impôt qui ne servira qu'à couvrir le compte de fonctionnement communal jusqu'en 2015. Si l'on tente de nous faire avaler une couleuvre, il semble bien que celle-ci va se transformer à long terme en serpent de mer financier. Aussi, bien*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) (suite)

*que notre parti soutienne la formation et les entreprises il ne veut et ne peut prendre de si gros risques devant un projet présentant autant de lacunes. En raison des incertitudes financières futures de ce dossier, notre groupe refuse à l'unanimité ce message n°26bis. Notre groupe demande pour terminer tout simplement la revente au Canton du capital engagé pour l'achat des terrains de Cardinal. Ceci, en raison de l'incapacité de la commune à assurer sa propre stabilité financière et à garantir une gestion équilibrée de ses moyens."*

Rapport du groupe des Verts

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit:

*"C'est à reculons et du bout des lèvres qu'une majorité du groupe des Verts dira oui à la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Le modèle d'affaires choisi qui se résume à une société purement immobilière, selon l'article 3 des statuts, nous semble bien peu innovant pour un quartier qui se veut d'innovation. La forme juridique, même si la Ville siègera au Conseil d'administration, permettra à BFF SA de fonctionner selon son bon vouloir sans vrai contrôle politique. Il ne nous reste qu'à être aveuglement confiants et nous espérons ne pas être déçus. Il nous reste toutefois quelques remarques à formuler dans l'espoir que cela puisse améliorer ce projet.*

1. Les charges liées au site

*Même si elles sont marginales, le rachat du site de Cardinal par la Ville et le Canton était lié à quelques charges: le maintien du musée Cardinal pour une durée de vingt ans, la vente et débits de produits uniquement du groupe Feldschlösschen, au cas où l'Etat et la Ville exploitent eux-mêmes ou font exploiter par un tiers, un établissement public ou un restaurant d'entreprises sur le site, ainsi que la part à la plus-value en faveur de Feldschlösschen en cas de modification de zones. Même si on tente d'éviter le problème, en affectant au maximum 40% de la zone 4 du site à la construction de logement. Ces charges n'apparaissent nullement dans les documents qui nous ont été présentés. Nous estimons que BFF SA devrait reprendre l'ensemble de ces dispositions.*

2. Vision zéro carbone

*Nous constatons avec dépit que le principe du zéro carbone reste bien marginal. Il n'est même pas mentionné dans les buts statutaires de BFF SA. Il se limite à l'exploitation des futurs bâtiments, ne tient aucunement compte du bilan de construction et des activités des futurs locataires qui n'en subiront aucune contrainte. En matière de mobilité, nous déplorons le manque d'audace: ce n'est pas en appliquant la politique de stationnement de la Ville de Fribourg aux infrastructures de stationnement, que le site répondra aux exigences zéro carbone.*

3. Culture

*Malgré la vision culturelle 'Bluefactory' développée au point 6 du présent message, nous vous faisons part de nos craintes concernant la place qui sera accordée à la culture sur ce site. Au vu des objectifs statutaires de BFF SA, la création artistique sera inévitablement le parent pauvre, à moins que les deniers publics ne soient investis dans ce pan du projet. A l'heure actuelle, c'est plus qu'improbable.*



Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

4. Elaboration du plan d'affectation cantonale (PAC)

*Nous espérons que la ville participera concrètement et activement à l'élaboration du PAC et qu'elle s'engagera pour que priorité soit donnée à la mobilité douce et publique, afin d'éviter un engorgement supplémentaire du centre-ville et de respecter l'esprit du zéro carbone.*

5. La convention

*A son article 14, les jetons de présence du Conseil d'administration sont réglés. Nous partons du principe que ces jetons de présence que le ou les représentants du Conseil communal recevront, seront intégralement reversés dans la caisse de la Ville. Article 18, dividende, nous comprenons que dans une phase de lancement aucun versement de dividendes ne soit perçu. Toutefois, il est indispensable que BFF SA participe rapidement au paiement des intérêts de la dette contractée pour le rachat du site, soit 375'000 francs par an, assumés par la Ville selon le message n°4 relatif au rachat du site Cardinal. La convention et les statuts devraient être plus clairs et liants dans ce domaine. Enfin, la lecture des statuts et celle de la convention par une personne non juriste met en évidence un certain nombre de contradictions, respectivement de points difficilement compréhensibles. Il s'agira d'en contrôler la conformité et la cohérence légale avant la signature."*

Rapport du groupe PCS

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit:

*"Je serai moi vraiment bref. Premièrement, le groupe PCS n'était pas disposé à refiler le bébé au Canton. Certainement pas, ce n'est pas une idée géniale. Deuxièmement, on ne vote pas ce soir ni sur la mobilité, ni sur la culture, ni sur le zéro carbone, ni sur le plan financier, ni sur le logement, ni sur 'que sais-je encore?'. On vote sur la constitution ou non d'une SA. Le PCS estime avoir obtenu, à ce sujet, des réponses satisfaisantes, comme cela a été dit par la Présidente de la Commission financière, et par le Président de la Commission de l'Edilité. Dans ce sens, le PCS soutient le projet de Bluefactory."*

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait les remarques suivantes:

*"Nous avons fait, en vue de cette question de Cardinal, une visite du Flon à Lausanne avec les membres de la Commission de l'Edilité. J'aimerais rappeler ici que le Flon, au départ, était submergé de grandes idées qui ont très vite tournées au vinaigre et qui ont contraint le retour à un certain pragmatisme. Malgré tout, aujourd'hui, il existe un quartier vivant et innovant. Ça pourrait être encore mieux, mais c'est déjà une très bonne chose. Cela pour vous rappeler qu'il faut un petit peu tempérer toutes les attentes que l'on a envers un tel projet. Le Technoparc à Zurich pour évoquer quelque chose qui marche à M. D. Gander, est un berceau d'innovation depuis trente ans. Cela coûte, c'est clair, mais les gains sont ailleurs et se récoltent dans la durée. Ne rien faire n'est pas un projet et revendre encore moins."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime en ces termes:

*"Voici quelques réflexions à la suite des nombreuses et importantes déclarations des uns et des autres. Tout d'abord, à l'attention*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*de la Présidente de la Commission financière, je rappelle que le Conseil communal n'est pas insensible à la problématique générale de la gouvernance participative. Dans ce sens-là, le Conseil communal veillera au moment voulu, à non seulement étudier la question, mais à voir également dans quelle mesure, dans le cadre des dispositions légales, le Conseil général peut être associé à la gestion de ce dossier, pour éviter que l'on puisse dire que le Conseil communal fait ce qu'il veut dans ce dossier. J'aimerais rassurer M. C. Schenker, en lui disant que j'ai remarqué cette coquille, et vous assure que toutes les décisions sont des décisions du Conseil communal non pas d'un groupe politique particulier. Vous avez insisté, comme la plus part de vos collègues, sur le fait que le parc technologique cantonal devienne un quartier d'innovation communal. Je l'ai dit et le redis encore, notre volonté est véritablement d'arriver à la création de ce quartier d'innovation. Un petit mot pour la petite histoire, si chacun se glorifie des interventions des uns et des autres, c'est votre serviteur qui a proposé en son temps à la Commission financière de retirer cet objet de l'ordre du jour, proposition qui a été acceptée par ladite commission. Vous avez tous eu raison de suivre la proposition que je vous avais faite et que le Conseil communal avait suivi (Sourires amusés dans la salle). J'aimerais, au-delà du sourire, rappeler que, sans vouloir de nouveau ramener les lauriers ici ou là, le dossier n'est pas simple pour la Ville et qu'il était un peu plus facile pour l'Etat, dans la mesure où il n'y avait pas de décision à prendre au Grand Conseil sur cette problématique. Nous avons une mission différente et nous rencontrons des difficultés plus importantes, la preuve en est la présentation de ce message bis. Je vous remercie, au nom du Conseil communal, d'accepter l'entrée en matière.*

*A l'attention de M. J.-P. Wolhauser, dont le groupe accepte l'entrée en matière, nous précisons que nous sommes sensibles à toutes ces remarques et ne pouvons dire dans quelle mesure nous pourrions augmenter le capital. Il nous paraît évident que la SA présente l'avantage d'éviter l'investissement non seulement de la Ville, pour ceux qui s'inquiètent de son sort et qui font un doux mélange avec sa situation financière, mais également pour l'Etat, puisque nous sommes les deux partenaires à travailler de manière tout à fait paritaire sur le projet. J'aimerais également ajouter que tout cela dépend de la mise en route du Masterplan, qui fait l'objet d'un groupe d'accompagnement pluridisciplinaire et paritaire, qui permettra dans un deuxième temps de la légaliser pour aboutir à un plan d'affectation cantonal (PAC). Ce n'est qu'à partir de ce moment-là, soit pas en 2014, que les premiers investissements pourront se faire à la suite de concours architecturaux. J'imagine mal les premières dépenses d'investissement, mis à part les dépenses d'aménagement provisoires, se faire avant 2017.*

*Mme A. Sidi Nur Manguay, au nom du groupe socialiste, constate une évolution des relations entre le Canton et la Ville et cela est heureux. Je l'ai dit à plusieurs reprises que cette période intermédiaire nous a permis d'apprendre à travailler ensemble et j'aimerais vous rappeler que c'est la première fois depuis très longtemps que la Ville et l'Etat collaborent. Ce n'est pas toujours évident, mais nous y parvenons par étapes. Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'apporter le soutien de la majorité du groupe socialiste.*

*A l'attention de M. D. Gander, représentant du groupe UDC, j'aimerais relever que le mélange que vous faites entre la situation financière de la Ville et la création de la société anonyme est incongru. C'est justement en travaillant dans ce contexte là que nous permettrons à cette société de faire des emprunts. Je précise encore que Bluefactory ne*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*va pas s'occuper de l'EPFL, elle va certes l'héberger, mais ne va pas régler les problèmes de financement de l'EPFL ou d'autres sociétés dont l'implantation serait facilitée par l'Etat en tant que promoteur économique. Vous avez cité l'expression 'petite cause, grands effets'. Ce slogan correspond à une exposition qui a trouvé une location conditionnelle sur le site.*

*Je reviens aux propos de Mme Y. Peisl-Gaillet dont le groupe approuve le projet du bout des lèvres, en mentionnant que la forme juridique ne le satisfait pas. Je précise que cette forme reste la forme la plus appropriée à la situation, pour chacun des partenaires. Je répète que ce n'est pas seulement la position de la Ville qui est importante, c'est également la position de l'Etat. Vous avez parlé également du musée qui, à mon souvenir, a fait l'objet d'un engagement de Feldschlösschen sans apport financier des acteurs principaux que sont la Ville et l'Etat. Concernant la politique de stationnement, chacun peut apporter ses appréciations, il n'en demeure pas moins que dans le cadre de l'Agglo, elle reste considérée par nos voisins, tout est relatif, comme sévère ou du moins plus sévère que celle qui règne dans leurs communes. Ce qui ne veut pas dire qu'on va l'être moins dans ce contexte.*

*Merci à M. M. Page de ne pas vouloir refiler le bébé à l'Etat. J'ajoute un petit détail que certains peut-être ne connaissent pas: le territoire de la Ville, qui s'étend sur quelque 9 km<sup>2</sup>, compte 22% de terrain qui appartient à l'Etat. Pour le moment, le terrain du site de Bluefactory est le seul terrain qui fait l'objet d'une propriété en commun entre l'Etat et la Ville. On n'y voit mal la Ville abandonner la propriété de ce terrain, ne serait-ce que pour y jouer un rôle de promotion non seulement économique, mais plutôt plurifonctionnelle.*

*En fonction des ces éléments-là, je remercie les uns et les autres d'avoir accepté l'entrée en matière et demande de préciser la position de l'UDC qui semble rejeter le projet lors de la discussion de détail."*

Le Président demande formellement à M. D. Gander (UDC) de déterminer la position du groupe.

M. Daniel Gander (UDC) tient les propos suivants:

*"Le groupe UDC combat l'entrée en matière sur le message n°26bis."*

Examen de détail

A une majorité évidente, le Conseil général décide d'entrée en matière, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant la création d'une société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Article premier

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) présente un amendement apportant des précisions au texte proposé.

*"Vous constaterez avec moi que le nom de la SA comporte également le mot Freiburg avec lequel il s'agira de compléter la dénomination de la société. Ensuite, après le mot action, je propose d'ajouter le qualificatif 'nominative', puisque le type d'action n'est pas spécifié, on pourrait*

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société  
anonyme Bluefactory  
Fribourg-Freiburg SA (BFF  
SA) (suite)

---

*imaginer des actions au porteur, bien qu'il s'agisse d'actions nominatives. Après le montant de 1'000 francs, j'ajouterais 'chacune', pour que cette désignation corresponde à ce qui figure dans les statuts.*

*Ainsi, je propose d'ajouter trois mots:*

*Freiburg, nominative et chacune."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit:

*"Je me rallie à ces précisions qui ont été formulées par M. J.-P. Wolhauser."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, confirme le ralliement du Conseil communal à cet amendement.

Le présent article n'appelant plus d'autres observations, il est adopté dans la teneur ci-après:

*"Le Conseil communal est autorisé à créer la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, au capital-actions de 25'000'000 francs et à détenir 12'500 actions nominatives de 1'000 francs/chacune, représentant le 50% du capital-actions de la société, au moyen de l'apport en nature des immeubles articles 7042 et 7212 de la Commune de Fribourg – site Cardinal – dont la Commune détient le 50% en société simple avec l'Etat de Fribourg, augmenté des frais d'étude engagés pour la mise en valeur des immeubles articles 7042 et 7212 de la Commune de Fribourg au moment de la création de la société.*

*Le contrat d'apport en nature déterminera précisément, au moment de la création de la société, le montant de l'apport en nature. Le solde, représentant la différence entre 12'500'000 francs et le montant de l'apport en nature, sera libéré en espèces."*

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 57 voix contre 7 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;

Séance du 30 septembre 2013

Création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) (suite)

- le message n° 26bis du Conseil communal du 3 septembre 2013;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à créer la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, au capital-actions de 25'000'000 francs et à détenir 12'500 actions nominatives de 1'000 francs/chacune, représentant le 50% du capital-actions de la société, au moyen de l'apport en nature des immeubles articles 7042 et 7212 de la Commune de Fribourg – site Cardinal – dont la Commune détient le 50% en société simple avec l'Etat de Fribourg, augmenté des frais d'étude engagés pour la mise en valeur des immeubles articles 7042 et 7212 de la Commune de Fribourg au moment de la création de la société.

Le contrat d'apport en nature déterminera précisément, au moment de la création de la société, le montant de l'apport en nature. Le solde, représentant la différence entre 12'500'00 francs et le montant de l'apport en nature, sera libéré en espèces.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à référendum.

Fribourg, le 30 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Pause

La séance est interrompue à 21.01 heures. Elle reprend à 21.12 heures.

ooo

7. Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci

Le Président précise ce qui suit:

*"Avant d'ouvrir les débats sur ce message, et bien que les Chefs de groupe aient déjà été informés, vu la particularité de ce dernier et de son importance, je tiens à donner des précisions concernant la manière dont j'entends mener les débats. De manière à respecter le principe d'unité de matière (article 34 CFed et article 34 de la constitution fribourgeoise) et à respecter l'article 38 de la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux et ce, conformément aux recommandations reçues du Service des com-*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*munes et dans le respect des conclusions du Conseil communal sous point D, page 56, du présent message, j'ai décidé d'ouvrir la discussion de manière différenciée sur chaque volet de ce message. Le Conseil général sera donc appelé à prendre acte du volet A, comme nous le demande le Conseil communal. Quant aux volets B et C du message n°27, j'ouvrirai pour chaque volet la discussion d'entrée en matière. Dès lors, il vous sera possible de refuser ou non l'entrée en matière, de renvoyer ou non le message, et ce, sur chaque volet de manière différenciée."*

A. Réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg (2013)

Discussion générale

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après:

*"Le message 27 sur les infrastructures scolaires et leurs conséquences financières a fait l'objet de deux séances de la Commission financière (les 2 et 16 septembre) en présence de Mmes A. de Weck, Directrice des Ecoles, et M. Genoud-Page, Directrice des Finances, et de M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, accompagnés de leurs chefs de service, MM. M. Capellini et J. Pollet, et de M. T. Bruttin, Architecte de Ville. Lors de la seconde séance, les architectes du projet DOSF étaient également présents.*

*Au nom de la Commission, je tiens à remercier les représentants du Conseil communal ainsi que les personnes les accompagnant pour leurs explications détaillées en réponse aux très nombreuses questions de la Commission sur ce dossier, qui a des implications fondamentales tant sur la qualité de l'éducation que sur les finances de notre Ville.*

*La population de la commune de Fribourg croît actuellement de 500 habitants par an (soit presque 1,5%), ce qui représente un taux de croissance élevé qui pose d'énormes défis en termes de planification d'infrastructures, en l'occurrence scolaires, et partant, en termes de financement de ces infrastructures.*

*La réactualisation du Plan directeur des écoles qui nous est présentée en première partie du message n°27 intègre les nouveaux besoins qui découlent de l'évolution démographique récente et galopante de la Ville, soit les besoins en nouvelles classes et les adaptations aux normes des bâtiments scolaires existants. Cette approche englobe tous les niveaux scolaires: classes enfantines, primaires, secondaires, y compris la réalisation d'accueils extrascolaires, tels que demandés par la loi. A relever néanmoins que les estimations de ce nouveau Plan directeur ne prennent pas en compte les effets des flux migratoires, puisque ceux-ci ne peuvent être chiffrés à l'avance. A titre d'exemple, à la rentrée 2010-11, les effectifs ont été majorés de 15 à 20% en raison de l'immigration.*

*Selon les prescriptions légales, les estimations présentées dans le Plan directeur font état d'un besoin de sept nouvelles classes enfantines et de 11 classes primaires au minimum d'ici à 2016 (cf. tableau page 7). Considérant que le coût actuel d'une salle de classe s'élève à 1,2 million de francs, la construction de nouveaux bâtiments, DOSF comprise, et la mise aux normes des anciennes constructions représentent un montant total de 120 millions d'investissements de 2014 à 2020. Ce chiffre de*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

120 millions représente une estimation dans la mesure où il n'est pas possible aujourd'hui de définir précisément le coût des travaux de construction qui seront effectués au-delà de 2014.

*La Commission financière a pris conscience des conséquences de la rapide progression des besoins en infrastructures scolaires. Elle s'est intéressée aux hypothèses de calcul à la base des estimations des investissements, notamment les risques liés à l'augmentation des coûts de la construction, à l'augmentation des taux d'intérêt et à l'évolution des normes énergétiques.*

*La Commission remercie le Conseil communal et particulièrement les Directions des Ecoles et de l'Edilité pour la mise à jour de ce Plan directeur, dont elle prend acte, et dont elle va suivre l'évolution de très près dans les prochains mois et les prochaines années."*

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, donne lecture du rapport ci-après:

*"La Commission de l'Edilité a également examiné le message n°27 concernant les infrastructures scolaires dans sa séance du 11 septembre 2013. Conformément à ses attributions, la Commission s'est limité à l'examen du volet A Plan directeur des écoles et du volet C Crédit d'ouvrage pour la DOSF. En plus du Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité M.J. Bourgknecht, accompagné de l'Architecte de Ville M. T. Bruttin, le message était défendu par Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles et M. M. Capellini, Chef du Service des écoles. Le projet de construction proprement dit a été présenté par les architectes mandatés MM. N. Meulemans et J.-M. Péléraux. Au nom des membres de la Commission de l'Edilité je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur collaboration constructive dans la compréhension de ce dossier.*

*Sehr geehrte Damen und Herren, es geht bei dieser Botschaft zwar in erster Linie um den Neubau einer Schule, nämlich jenen der deutschsprachigen Orientierungsstufe Freiburg. Das Projekt hat aber ein Ausmass, welches alles ins Wanken bringt. So muss als erstes die ganze Infrastrukturplanung der Stadtschulen neu überdacht und präzisiert werden. Daraus wiederum ergibt sich ein Finanzierungsbedarf, welchen zu kommentieren nicht Sache der Baukommission, sondern der Finanzkommission ist. Erst zuletzt kommen wir schliesslich zur Beurteilung des eigentlichen Schulhausprojektes. Vor lauter Zahlen ist das Bauprojekt kaum mehr sichtbar und dennoch möchte ich im Folgenden hauptsächlich auf die baulichen Aspekte der Botschaft eingehen.*

*Freiburg wächst! Die reaktualisierte Version des Richtplanes ist Ausdruck dieser Tatsache. Freiburg erwacht! Könnte man auch sagen, denn vieles hat sich seit langem angekündigt, wurde aber nicht mit der nötigen Entschlossenheit angegangen. Die Aufrüstung der Quartierschulhäuser für das zweite Kindergartenjahr war somit nur der Vorschmack dessen, was uns jetzt erwartet. Wie schon bei der ersten Version des Richtplanes ist die Baukommission der Ansicht, dass mit dieser Gesamtschau grundsätzlich der richtige Weg eingeschlagen wird. Nur so kann eine langfristige und wirkungsvolle Schulplanung vorangetrieben werden. Die Kurzlebigkeit der ersten Version des Richtplanes zeigt wie wichtig es ist, diesen regelmässig zu überprüfen und nachzuführen. Die Raum- und Platzbedürfnisse der verschiedenen Stadtschulen werden von der Kommission nicht in Frage gestellt. Einige Fragen bleiben jedoch offen. Sind*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*alle Aspekte berücksichtigt worden? Ist genug für die Renovation und die energetische Sanierung der alten Schulgebäude vorgesehen? Wird den wachsenden Ansprüchen der ausserschulischen Betreuungsstätten genügend Rechnung getragen? Es wäre fatal, gerade jetzt, wo praktisch alle Schulstandorte überdacht werden müssen, diese Aspekte in der Planung zu vernachlässigen. Eine spätere Nachrüstung käme teuer zu stehen und wäre politisch nur schwer verantwortbar. In diesem Sinne kann Planung nicht weitsichtig genug sein. Es muss und kann nicht alles auf's mal gemacht werden aber jeder Schritt soll sich folgerichtig in ein Gesamtbild einfügen und dieses Gesamtbild will geplant sein und muss stimmen.*

*In diesem Sinne und mit diesen wenigen Bemerkungen nimmt die Baukommission den reaktualisierten Richtplan der schulischen Infrastruktur zur Kenntnis."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime comme suit, au nom de l'Exécutif:

*"Avant de commencer la présentation de la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires, je tiens à remercier les membres des Commissions financière et de l'Edilité pour l'accueil positif qu'ils ont fait à ce rapport et j'ai cru constater que vous partagiez le souci de la Direction des écoles et du Conseil communal, d'assurer aux enfants de notre ville de bénéficier d'infrastructures scolaires suffisantes. Je vous remercie aussi pour vos préavis positifs au projet de construction de la DOSF. Le volet A de ce message constitue la réactualisation du Plan directeur des infrastructures 2010 et planifie toutes les infrastructures scolaires nécessaires pour les prochaines années et les investissements à faire jusqu'en 2020, pour un total de 120 millions de francs qui, avec les subventions, atteint la somme de 105 millions de francs. Si le premier Plan directeur des écoles de 2010 avait pour but d'annoncer les investissements nécessaires suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et pour la DOSF, cette réactualisation analyse la situation de manière globale et plus en profondeur pour faire un état des lieux de tous les besoins, pour calculer les coûts de façon réaliste en prenant des points de comparaison et pour envisager les conséquences financières. L'élaboration de ce message a donc nécessité un immense travail transversal entre les directions des Ecoles, de l'Edilité et des Finances. Quelles en ont été les étapes d'élaboration?"*

*La première étape fut l'évaluation des besoins. La Direction des écoles a dû établir ses besoins qui sont de deux ordres:*

- a) Les besoins connus: l'inventaire des locaux qui font défaut et des salles de classes qui ne répondent pas aux normes actuellement;
- b) Les besoins futurs:

*Pour ce faire, la Direction a dû calculer le nombre d'élèves qui entreront à l'école enfantine ces prochaines années. Cet inventaire établi en 2013 s'est basé sur le nombre des naissances de 2010 à 2012, par quartier. Cela donne le nombre effectif d'élèves qui commenceront l'école de 2014 à 2016. La Direction a aussi calculé ses besoins pour les trois cycles d'orientation. Elle l'a fait en collaboration avec l'association des CO de Sarine-Ouest et Haut-Lac, puisqu'un grand nombre d'élèves fréquentant les CO de la ville proviennent des communes de cette association. Cette étude fait aussi état des be-*



Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*soins des accueils extrascolaires, ceci faisant partie de plus en plus de la vie normale des élèves et répondent à une obligation légale.*

*La deuxième étape fut la traduction de ces besoins en locaux. Ce travail a été accompli par la Direction de l'Edilité qui, sur la base des données de la Direction des Ecoles, a évalué les infrastructures existantes, les possibilités d'extension de ces dernières, les agrandissements nécessaires et les coûts en prenant comme point de comparaison les constructions récentes, à savoir les écoles primaires de la Condémine à Bulle, de La Tour-de-Trême et d'Avry.*

*La troisième étape fut la planification financière. La Direction des Finances a dû se pencher sur les conséquences financières de ces investissements et proposer des moyens pour y faire face. Quelle est l'appréciation de la situation? D'une manière générale, la situation du manque d'infrastructures scolaires est inquiétante depuis de nombreuses années. Non seulement il manque des salles de classes d'école enfantine et primaire, ainsi que des salles de classes au cycle d'orientation, mais également des locaux divers, telles que des salles d'appui, de logopédie, de psychomotricité, d'activité créatrice manuelle et d'activité créatrice textile, des locaux pour les devoirs surveillés et les cours de religion, sans oublier des salles de sport. Certains travaux ont été entrepris dans l'urgence, mais force est de constater que ledit manque de locaux s'est aggravé avec l'introduction des nouvelles méthodes pédagogiques, avec la mise en place de responsables d'établissement, avec l'augmentation particulièrement importante de la démographie. Enfin, le nouveau concept de l'enseignement spécialisé péjore cette situation en intensifiant les besoins en locaux pour les services auxiliaires: psychologie, logopédie, psychomotricité. A cela s'ajoute une forte croissance démographique, ainsi qu'un flux migratoire positif, comme vous pouvez le voir dans le tableau en page 17. Il fait état d'une augmentation de sept classes enfantines et de onze classes d'école primaire jusqu'à la rentrée 2016 – 2017. Ce nombre de classes se fonde sur le nombre de naissances comptabilisé par quartier. Il ne prend pas en compte le solde des flux migratoires. Vu la situation économique des pays qui nous entourent, il est peu envisageable que cette tendance s'inverse dans les prochaines années. La clause du besoin à court terme peut se résumer de manière suivante: 4 pavillons à l'école du Bourg, 1 pavillon à l'école du Jura, 1 pavillon à la Neuveville. A l'école de Pérolles, une solution va être trouvée avec l'école de la Vignettaz, soit une école à deux filières: l'école du Schoenberg, la Villa Thérèse, va regrouper une nouvelle école avec deux filières. En ce qui concerne les cycles d'orientation, la situation du manque d'infrastructures scolaires des cycles d'orientation de la ville de Fribourg et des cycles d'orientation de l'association des CO de Sarine Ouest et Haut-Lac est inquiétante aussi depuis de nombreuses années. En raison de la forte augmentation démographique, le CO de Jolimont construit pour 500 élèves à son origine, compte plus de 750 élèves et celui du Belluard construit pour le même nombre, a également atteint un effectif de plus 750 élèves. Comme pour les degrés enfantine et primaire, au gré de la nécessité d'ouvrir des classes, certains travaux ont été entrepris dans l'urgence. Mais force est de constater que le manque de locaux s'est aggravé notamment dès 2001, lors de la fusion de la DOSF et de la FOS, et ces dernières années avec l'augmentation particulièrement importante de la démographie. L'augmentation du nombre d'élèves d'école enfantine et primaire aura naturellement des incidences importantes au niveau des effectifs des CO. C'est-à-dire que les besoins en locaux scolaires pour les CO iront croissant dans les prochaines années. La détermination du nombre exact de locaux nécessaires pour les CO est rendue plus complexe, par le fait de la distinction des différents types de classe prévus*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*par la loi scolaire: exigences de base, général, pré-gymnasial, de développement, ainsi que les classes de langues. Le nombre d'élèves maximal par classe peut varier de 24 à 28 élèves par classe. Les projections futures des CO, démontrent clairement la hausse des besoins en locaux. A titre d'exemple, les seuls élèves de la ville de Fribourg devraient passer de 1'000 en 2013 à plus de 1'200 en 2021, alors que durant cette même période, ceux de la ceinture devraient augmenter de plus de 120 élèves et ceux du Haut-Lac français devraient diminuer d'environ 50 élèves, soit au total une augmentation attendue de 270 élèves dans les CO de la ville.*

*Le Conseil communal en conclut que, vu cette situation, il n'est plus possible de renvoyer la résolution de ce manque d'infrastructures. C'est pourquoi il vous présente ce message n°27."*

Rapport du groupe DC/VL

M. Georges Rhally (DC/VL) tient les propos suivants:

*"En automne 2010, le Conseil communal nous distribuait le premier 'Plan directeur des écoles' de la ville de Fribourg. Un superbe document avec de grandes photos des diverses écoles de la Ville, des petits plans de situation de chaque établissement et, surtout, en toute petite écriture, une analyse de tous les bâtiments, des besoins en classe des cercles scolaires et une estimation chiffrée des investissements à venir.*

*On a pour habitude de se méfier, dans les contrats d'assurance, et surtout leurs conditions générales, abrégées par les initiales CG, des textes écrits en tout petit. En l'espèce, c'est le CG, c'est à dire le Conseil général de Fribourg, qui aurait dû se méfier de ce trop beau document et de son écriture trop minuscule. Il est spécifié, en bas de page 3 de ce document que, 'le programme des locaux élaboré sur cette base concerne uniquement les classes d'écoles enfantine à réaliser avant le délai du 1<sup>er</sup> septembre 2013 imposé par le canton'.*

*Trois ans plus tard, ce document 'réactualisé' en 2013 fait exploser le budget et le double le faisant passer de 58,8 millions à 120,5 millions. Cette fois-ci, outre les classes d'écoles enfantines, le budget se base aussi sur les besoins en classes primaires, les cycles d'orientation et les accueils extrascolaires. Cette étude était nécessaire et nous félicitons les responsables de l'avoir faite. Mais nous regrettons que celle-ci n'ait pas été réalisée en 2010 déjà.*

*Les deux salles supplémentaires déjà nécessaires au Botzet où les deux filières, c'est-à-dire les 33 locaux à construire en sus au Schoenberg, auraient 'changé la donne', comme l'on dit, et suscité une réflexion plus poussée. Les bâtiments tout neufs au Botzet et à la Heitera semblent déjà obsolètes. Navrant. L'immense investissement de 120,5 millions précité se base, entre autres, sur des obligations du Canton concernant les clauses du besoin, clauses du besoin à satisfaire, semble-t-il, tout de suite. Nous nous demandons s'il est absolument nécessaire de réaliser tous les investissements énumérés dans un laps de temps aussi court, ... et en plus avec une hausse des impôts à la clef.*

*Pour toutes ces raisons, c'est avec un soupçon de scepticisme que le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral prend acte du nouveau Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg."*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

Mme Lise-Marie Graden (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Voilà enfin un message qui nous parle d'avenir! On s'en réjouit. On y parle de l'horizon 2020 et 2020, c'est malgré tout très proche. Aux yeux du groupe socialiste, une telle vision est nécessaire pour aller de l'avant sans trop se tromper. Mais, mais, il y a un 'mais' en effet. Le premier Plan directeur des écoles date de 2010 et à peine trois ans plus tard, on se rend compte que les estimations faites à l'époque, pas si lointaine, n'étaient de loin pas suffisantes. L'accent avait été mis sur l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, soit. En ne pouvant pas se reposer sur un plan, en le faisant évoluer fréquemment, le risque est de se retrouver, j'ai envie de dire à nouveau, au pied du mur avec une situation à corriger dans l'urgence. Prévoir les besoins, construire en suffisance, mais pas seulement: permettre une évolution. Il ne s'agit pas de couvrir les besoins d'aujourd'hui, mais de faire de la place pour ceux de demain également. On relèvera qu'un volet semble manquer: celui des rénovations. Il est évident que les structures scolaires actuelles doivent être régulièrement rénovées et ces frais ne ressortent pas du Plan directeur. Du point de vue du concept de l'enseignement spécialisé, notre groupe relève que plus que les éventuels problèmes de locaux, c'est surtout et principalement la question de l'encadrement des enseignants qui est inquiétante.*

Rapport du groupe PS

*Une vision, c'est ce que le groupe socialiste demande, et une vision la plus complète possible. J'ai envie de dire que c'est déjà bien, nous avons désormais un Plan directeur réactualisé des infrastructures scolaires. Nous demandons que les besoins soient réactualisés tous les ans. Le passé récent nous montre qu'attendre trois ans, c'est déjà trop. Et si les besoins s'en font sentir, il s'agira aussi d'actualiser le Plan directeur lui-même, et rapidement. Cela dit, si l'on constate une certaine vision concernant les écoles, nous restons sur notre faim concernant l'accueil extrascolaire. Quelques lignes à la fin des chapitres des différentes écoles, pas de chiffres, de vagues informations. La nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour impose aux communes d'évaluer tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structure d'accueil extrafamilial tout en prenant en compte la possibilité de concilier la vie de famille et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique. Cette loi s'applique à toutes les communes du canton. Or, vu l'importante explosion démographique que connaît Fribourg, le groupe socialiste est d'avis que les besoins doivent faire l'objet d'évaluations plus fréquentes. En effet, les raisons qui font que les écoles sont très - trop, remplies, sont les mêmes qui provoqueront une demande encore croissante de places d'accueil extrascolaires. Il n'y a déjà aujourd'hui pas assez de places. On regrette que l'occasion n'ait pas été saisie pour présenter un réel bilan avec des prévisions sur les besoins à venir et surtout des solutions qui permettent une offre plus importante. Pour le parti socialiste, l'avenir doit davantage permettre aux parents, mères et pères, de concilier agréablement vie de famille et vie professionnelle. Il manque ici clairement l'engagement du Conseil communal à faire évoluer, grandir cette offre, car plus d'accueils extrascolaires sont nécessaires.*

*Enfin, et pour terminer sur une note positive, les normes scolaires sont de plus en plus contraignantes et provoquent en partie tous ces aménagements nécessaires. En effet, la loi nous oblige à mettre à disposition du corps enseignant des outils de plus en plus performants. On ne peut que s'en réjouir, car il en va de la qualité de l'enseignement proposé à nos enfants, base essentielle de leur avenir. Des bâtiments adé-*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*quats et en suffisance, des classes plus agréables permettant des activités variées et multiples, un encadrement d'accueil extrascolaire de qualité et accessible, des activités extrascolaires, sportives et culturelles, riches et abondantes, nous disons oui! Et oui, tout cela a un prix, c'est cher. Mais miser sur tous ces 'mini-nous' n'est pas un pari fou. C'est une évidence. Leur donner une éducation solide, un cadre social, conscient et correct, cela leur permettra, qui sait, de faire mieux que nous encore. Et tous ces petits deviendront vite grands, des contribuables. Faisons leur aimer notre ville pour qu'ils y restent. Sur cette boutade, le groupe socialiste prend acte de ce Plan directeur des infrastructures scolaires."*

Rapport du groupe UDC

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration qui suit:

*"Je serai bref. L'UDC prend acte, avec enthousiasme, du nouveau Plan directeur des écoles de la Ville. Mieux vaut tard que jamais. C'est avec soulagement que nous constatons que les besoins en termes d'infrastructures scolaires sont enfin pris en compte et ce, non seulement, au niveau des besoins actuels, mais également au niveau des besoins futurs. Bien sûr, ce nouveau Plan directeur devra évoluer, mais au moins aujourd'hui, à notre avis, il est à jour. La Ville avait de nombreuses années de retard et il était urgent d'agir et de rattraper ce retard. Pour cela, nous remercions le Conseil communal et particulièrement la Directrice des Ecoles pour le travail réalisé. Oui, l'éducation a un coût, mais elle n'a pas de prix. Le groupe UDC considère que la qualité de celle-ci ainsi que les infrastructures qui lui sont dévolues est une composante déterminante de l'avenir d'un pays, d'un canton, d'une ville."*

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit:

*"Treize ans, treize ans pour obtenir la réponse à la proposition n° 155 de Mme C. Mutter demandant une planification des infrastructures scolaires. Ça n'est pas trop rapide et, on l'a déjà vu, vite dépassé. Il était grand temps de s'y mettre. Des blocages incessants, des refus que nous avons essuyé, malgré tous les efforts consentis, dès 2003 au sein de la Commission de l'Edilité pour obtenir enfin ce document. Puis, en 2005, nouvelle proposition demandant la même chose, alors qu'il faut normalement un an pour traiter une proposition, je tiens à le souligner. Nous avons toujours insisté pour que tout soit fait pour assurer une bonne gestion des écoles, la création des infrastructures nécessaires. Il a fallu encore subir des refus pour enfin arriver à cette situation que nous saluons. Nous prenons acte de ce plan, mais nous relevons, comme les autres groupes, qu'il devra être actualisé régulièrement et qu'il faudra singulièrement l'affiner et le compléter avec tous les besoins d'entretien des bâtiments existants. Enfin, nous espérons que dans cette vision d'avenir que doit comporter un message sur la planification scolaire, on pense aussi à celle de nos descendants en faisant aussi tout le nécessaire pour ne pas dépenser l'énergie dont ils auront besoin demain. Nous n'avons pas le droit de faire cela à nos enfants et petits-enfants. Merci d'en prendre note."*

Rapport du groupe PLR

M. Vincent Jacquat (PLR) déclare ce qui suit:

*"Notre groupe prend acte avec grande satisfaction de la réactualisation du Plan directeur des écoles et remercie la Direction des Ecoles pour sa transparence et son sérieux dans l'analyse des besoins en infrastructures scolaires. Notre groupe avait d'ailleurs demandé expressément dans son postulat n° 39 la réactualisation de ce Plan directeur. Nous regrettons toutefois que ce travail n'ait pas été effectué lors de la dernière*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*législature, alors que notre groupe avait à plusieurs reprises mis en garde le Conseil communal. Souvenez-vous en 2006 déjà, dans le cadre des débats lors de la votation sur la salle de spectacle, notre groupe exprimait les plus grands doutes quant à la capacité de la Commune à financer plusieurs gros investissements. Nous demandions alors de donner priorité aux infrastructures scolaires. Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, exactement six ans, jour pour jour, j'interpellais le Conseil communal au nom du groupe PLR pour lui demander quand il entreprendra la réalisation des infrastructures scolaires. Ma question faisait suite à la lettre de trois Directeurs de cycles d'orientation qui s'inquiétaient de l'absence de rénovation et du manque de places croissant. Le constat est malheureusement sans appel et les retards engendrés durant la législature 2006-2011 coûteront cher à la Commune. Notre groupe ne peut que regretter l'absence de réaction à nos multiples mises en garde. Nous déplorons également la multitude de normes qui induisent des investissements toujours plus conséquents. Nous vivons certes dans une société, dans un monde toujours plus régulé, mais il serait bon d'arrêter avec cette évolution. C'est pourquoi, notre groupe demande que chacune et chacun, à son niveau, agisse pour limiter ces réglementations qui n'apportent que très peu sur les connaissances scolaires des enfants, mais alourdissent fortement les budgets des collectivités publiques. Nous prenons acte de la réactualisation du Plan directeur des écoles. Nous voulons que ce Plan directeur devienne un outil de gestion dynamique pour la Commune et remercions leurs auteurs pour leur travail conséquent."*

Rapport du groupe PCS

M. Maurice Page (PCS) tient les propos ci-après:

*"Je serai bref, car l'avantage de parler en dernier m'évite de répéter ce qui a déjà été dit. Le PCS prend acte avec satisfaction de ce Plan directeur tel qu'il a été élaboré et remercie les services compétents d'avoir pris la peine d'élaborer de manière relativement détaillée le présent document. Je suis relativement étonné d'entendre qu'il y manque l'entretien des bâtiments ou des écoles à transformer. Il me paraît relativement complet et exhaustif. La prévision est certes une science, mais pas une science exacte. Il y aura des variations d'ici à quelques années, mais c'est un risque que nous devons tous accepter de prendre."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, déclare ce qui suit:

*"Je tiens à remercier tous les rapporteurs de groupe pour l'accueil positif que vous faites à ce rapport qui, effectivement, a demandé un travail très conséquent à nos trois Directions. Je tiens à vous rassurer, il est évident que nous allons, de façon périodique, réactualiser ce Plan, parce que nous suivons l'évolution démographique et le nombre d'élèves, procédé indispensable pour savoir de combien d'enseignants nous aurons besoin d'une année à l'autre. Nous devons aussi demander des postes à l'Etat puisque l'Etat participe financièrement et accepte un nombre d'enseignants d'après le nombre d'élèves par établissement. Donc, cette réactualisation se fera forcément comme elle se fait maintenant, comme elle a été faite d'ailleurs. Quant aux critiques sur ce qui s'est passé précédemment, effectivement, on peut toujours reprocher ou critiquer que ce ne soit pas fait plus tôt. Il faut savoir que le Conseil communal avait en ligne de mire l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et nous avons dû faire face à cette obligation, puisque deux écoles se sont ouvertes au mois d'août. Elles ont été construites en seize mois, ce qui constitue également un tour de force. Pour répondre à Mme L.-M. Graden, concernant les accueils extrascolaires, c'est, vous le savez, une de nos préoccupations."*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*Vous avez pu lire la réponse au postulat n° 49, où nous parlons des différents projets d'agrandissement pour le Schoenberg et la Vignettaz et nous avons aussi en vue d'agrandir celui du Jura. Tout cela devrait se faire au printemps de l'année prochaine. Pour le reste, je vous remercie de votre accueil positif à ce rapport."*

**Le Conseil général prend acte du point A du message n° 27 relatif à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg (2013).**

B. Financement et planification des infrastructures scolaires pour la période 2014-2020 – Conséquences financières: augmentation du coefficient de l'impôt communal de 77,3% à 81,6%

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

*"Confronté à l'explosion des besoins actuels et futurs dans le domaine scolaire, le Conseil communal nous propose de financer les 120 millions d'investissements prévus pour la période 2014-2020, qui nous ont été présentés dans le nouveau Plan directeur des écoles, au moyen d'une augmentation du coefficient de l'impôt de 4.3 points. Il s'agit d'une proposition d'augmentation du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,3% à 81,6% avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et d'appliquer les mêmes modalités à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette augmentation d'impôt permettrait d'engranger 5,6 millions de recettes supplémentaires annuelles et de faire ainsi face aux nouveaux engagements financiers de la Commune.*

*Lors des deux séances que la Commission financière a tenues avec les représentants du Conseil communal, nous nous sommes efforcés de recueillir le maximum d'éléments financiers afin de comprendre la nécessité de cette augmentation d'impôt. Des débats nourris de notre Commission, il n'est pas ressorti d'opposition a priori vis-à-vis d'une augmentation d'impôts, qui semble inéluctable. C'est la question de l'opportunité du moment auquel devrait intervenir cette augmentation qui a suscité des divergences de vues.*

*Le calcul présenté en page 21 du message sur les conséquences financières des investissements en infrastructures scolaires est assez simple à comprendre. Les investissements scolaires planifiés vont engendrer une augmentation des charges additionnelles pour la Commune de 5,6 millions de francs par an. L'augmentation du coefficient d'impôt de 4,3 points devrait permettre de couvrir cette hausse des charges.*

*La Commission financière a reçu un rapport complémentaire mettant en évidence que les recettes additionnelles générées par l'augmentation de l'impôt permettront d'améliorer la marge d'autofinancement de la Commune et, en conséquence, d'éviter d'accroître son endettement. Selon le Conseil communal, cet allègement de l'endettement représente une économie d'environ 600'000 francs par an pour le budget de fonctionnement de la Ville.*

*La Commission financière s'est également penchée sur des éléments qui se situent au-delà des investissements scolaires. Elle a souhaité avoir une vue d'ensemble des besoins financiers de la Commune pour les années à venir. A ce titre, la Commission a reçu des informations*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*informelles sur l'évolution du prochain plan financier 2013-17. Ces informations ont permis d'affiner le niveau des besoins en ressources financières additionnelles pour les prochaines années.*

*Toujours au niveau du contexte général, il a été rappelé, lors de nos débats, que l'impact net des déductions fiscales décidées par le Grand Conseil ont amputé les recettes fiscales de la Commune de Fribourg de 17,5 millions de francs par an. Par ailleurs, les conséquences des mesures structurelles décidées par le Conseil d'Etat sur la Ville de Fribourg ne sont pas encore très claires, mais seront probablement substantielles, notamment quant au report des charges relatives au transport public d'agglomération.*

*Considérant la nécessité de pouvoir avancer rapidement dans la réalisation des infrastructures scolaires, notamment dans la construction de la DOSF, et considérant le niveau des charges supplémentaires annuelles pour le budget de fonctionnement de la Ville - pour rappel, un montant de 5,6 millions par an -, la Commission financière, grâce à la voix prépondérante de sa présidente a soutenu le projet d'arrêté du Conseil communal sur l'augmentation du coefficient de l'impôt. Une minorité de notre Commission a souhaité le renvoi de cet arrêté afin de pouvoir discuter de l'augmentation d'impôt ultérieurement.*

*Au nom de la Commission financière, nous vous encourageons, chers collègues, à soutenir l'arrêté du Conseil communal."*

Mme Sandra Daguet, porte-parole de la minorité de la Commission financière, s'exprime comme suit:

*"La Commission financière, n'ayant été départagée que par la voix de sa Présidente, sur la question du renvoi de l'augmentation d'impôt, sa minorité est en droit de présenter également un rapport. Le message sur l'augmentation d'impôt nous a laissé une impression de bricolage. Additionner les conséquences d'un seul investissement, fût-il conséquent, et les rapporter aux recettes fiscales manquantes à l'aide d'une simple règle de trois, n'est pas sérieux. La discussion sur une éventuelle augmentation d'impôt doit se faire avec des informations détaillées et une vue globale des futurs engagements financiers de la Commune, éléments manquants cruellement à l'appel. Comment, en effet, prendre une telle décision sans une actualisation du plan financier de la Commune sans connaître les futurs investissements? Le plan financier est un outil stratégique qui permet de prévoir les dépenses et les recettes sur les cinq prochaines années. Il englobe les investissements à venir ainsi que leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement. Cet outil est donc indispensable à toute discussion sur une éventuelle augmentation d'impôt. L'omettre, c'est pécher. Nous sommes conscients de l'importance primordiale et non discutable de l'équilibre budgétaire, mais nous avons eu la désagréable impression que tout n'avait pas été fait pour atteindre cet équilibre, sans nécessairement passer par l'augmentation d'impôt. Il est tout d'abord possible d'agir sur les dépenses et d'en diminuer certaines. Réduire un train de vie n'est certes agréable pour personne, mais des pistes doivent être investiguées. Un groupe de travail a d'ailleurs été mis sur pied par le Conseil communal et un groupe d'échanges composé de représentants de la Commission financière a été informé d'une partie de ces travaux, mais pas dans leur totalité. Ainsi, accepter une augmentation d'impôt avant de connaître toutes les conclusions de ce groupe de travail, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Mon professeur de finances publi-*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*ques m'a toujours dit: 'Lorsqu'une commune est en difficultés financières, la première chose à faire est de contrôler le degré de couverture des tâches environnementales: approvisionnement en eau, épuration des eaux et traitement des déchets sont des chapitres qui peuvent être couverts à 100%. S'ils ne le sont pas, comme c'est le cas de la Ville pour la taxe sur les déchets, la Commune perd bêtement de l'argent chaque année'. Enfin, cette augmentation est présentée comme si elle allait être indolore, ce qui n'est pas le cas: en termes d'image, d'une part, à l'heure où le Canton se bat pour rendre sa fiscalité attractive, la Ville circule à contre-sens. D'autre part, ce n'est pas parce que vous augmentez les impôts de 4,3 points que les recettes fiscales augmenteront d'autant. L'application d'une règle de trois dans ce cas est très simpliste. En effet, que vont faire les individus et les entreprises face à cette augmentation d'impôt? Ils risquent d'essayer de s'y soustraire. Les entreprises risquent de quitter la Ville, surtout s'il s'agit d'entreprises boîte aux lettres et les particuliers peuvent en faire autant. Ainsi, si la base d'un coup se rétrécit, l'augmentation de recettes fiscales espérée ne se produira pas. C'est pour toutes ces raisons que la minorité de la Commission financière vous propose de renvoyer cet objet ou de le refuser si le renvoi ne passe pas.'*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

*"Le Conseil communal remercie la Commission financière et sa Présidente de leur soutien à la nécessaire hausse du coefficient d'impôt qui permettra de couvrir les besoins en infrastructures scolaires jusqu'en 2020. Il entend aussi les questionnements et les remarques du rapport de minorité. Il y répond par les arguments déjà développés mais complétés avec les connaissances chiffrées d'aujourd'hui. Il ne revient pas sur la clause du besoin étayée et explicitée par Mme de Weck et qui n'est pas remise en cause.*

*Venons-en à l'adaptation du coefficient d'impôt.*

*Le constat est clair: il faut de nouvelles ressources financières pour s'engager dans le financement de ces infrastructures scolaires nécessaires. Au regard du plan financier, aujourd'hui le compte de fonctionnement de notre commune ne peut pas absorber plus que 7,6 millions d'amortissements sur les investissements et encore moins de nouvelles charges d'intérêt passif. Pour assurer la couverture des 120 millions prévus dans le plan d'infrastructures, il faut inclure en moyenne 6 millions de charges annuelles supplémentaires au compte de fonctionnement. En 2013, le budget a déjà supporté une augmentation de nouvelles charges de 1,5 million pour les infrastructures scolaires de la deuxième année d'école enfantine (construction de la Heitera et du Botzet) calculée sur quatre mois de septembre à décembre.*

*Le suivi des estimations fiscales démontre une stagnation, voire un recul des recettes d'impôts sur les personnes morales. Il en découlera un manque de progression fiscale pour le compte de fonctionnement 2013 déjà. L'écart entre les deux dernières taxations fiscales des personnes morales est de 2 millions comprenant le 10% de la diminution fiscale cantonale de 2011 qui représente un montant à lui seul de 1,6 million. Vu les pressions internationales exercées sur la Suisse au sujet de l'imposition des entreprises et des statuts spéciaux, il est actuellement très difficile d'anticiper les revenus futurs liés à cet impôt.*

*Le tableau complémentaire fourni à la Commission financière tient compte – comme elle l'a demandé – de la globalité des estima-*



Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*tions de charges supplémentaires liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et aux nouvelles infrastructures scolaires réparties entre 2013 et 2019.*

*Depuis quelques jours, les dernières données calculées par le canton permettent d'éclairer et d'étayer plus précisément encore le choix du Conseil communal pour une augmentation d'impôt dès 2014 déjà. Effectivement, le besoin de ressources supplémentaires sera indispensable en 2014 et 2015 pour couvrir le supplément de nouvelles charges globales, estimées pour ces nouvelles infrastructures scolaires à 2,9 millions en 2014 et 4,2 millions en 2015, qui vont être introduites dans les budgets de fonctionnement. Pendant ces deux ans, l'augmentation d'impôt permettra de créer une marge d'autofinancement (liquidités) afin d'obtenir une économie substantielle des frais financiers relevant des emprunts et des comptes de construction de la DOSF et de la Vignettaz pour 2014 et en plus dès 2015 des rénovations des écoles primaires du Jura, du Bourg et de la Neuveville. Si cette marge de manœuvre n'existe pas, les discussions avec les banques seront très difficiles et les taux d'emprunt augmenteront considérablement (problématique du rating). Les banques ne nous feront aucune faveur et ne prendront aucun risque. Dans le privé, lorsqu'une personne veut construire une maison familiale, la banque qui fait le prêt hypothécaire émet les deux conditions principales suivantes – que la personne ait au minimum 20% de fonds propres et que ces revenus futurs lui permettent d'amortir et de tenir des charges d'intérêts de l'ordre de 5% par année. Dans le cas présent, le Conseil communal remarque que pour les investissements des écoles aucune des conditions émises pour les banques dans le cadre privé ne sont remplies. C'est pourquoi, il présente cette hausse d'impôt qui répond aux critères économiques du monde privé. Si cette hausse n'est pas soutenue les montants à emprunter augmenteront, car il faudra de l'argent non seulement pour construire les infrastructures mais aussi pour couvrir les déficits. Le surcoût d'une telle situation avoisinerait le million de francs par an. Notre commune se retrouverait alors dans une situation déficitaire inconnue depuis presque dix ans et tout le travail accompli pour retrouver des finances saines serait ainsi anéanti.*

*L'augmentation de la dette pour couvrir des investissements en faveur d'infrastructures indispensables est en soi tout à fait acceptable pour une collectivité publique et fait même partie d'une saine gestion à long terme. Elle serait problématique pour combler les déficits de fonctionnement. Le Conseil communal propose la maîtrise de la dette par cette augmentation d'impôts qui diminue l'impact des frais financiers. Le service des communes n'autoriserait sûrement pas un endettement dangereux et risqué et exigerait une couverture financière adéquate. Le Conseil communal vous propose une gestion des risques dans le cadre bien précis des infrastructures scolaires par une augmentation du coefficient de 4,3%. Il s'agit simplement de permettre de couvrir les frais découlant de la construction et du fonctionnement direct des bâtiments scolaires.*

*Notre ville partage, avec les autres communes du canton, les difficultés apportées par les mesures structurelles et d'économies qui seront présentées au Grand Conseil la semaine prochaine. Si celles-ci sont acceptées, les reports de charges seront conséquents et auront un impact important sur les budgets 2014 et suivants. Ces reports concernent des dépenses liées qu'il est donc impossible d'éviter. Le Conseil communal a toujours soutenu que le report de charges du canton sur les communes ne saurait être absorbé par une hausse fiscale compensatrice. Il maintient cet objectif et regrette vivement la politique actuelle du canton. Si les mesures d'économies nous sont imposées, la courte marge de manœuvre acquise*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*grâce à l'augmentation de l'impôt sera absorbée par ces nouvelles charges liées supplémentaires. De ce fait, il ne restera au Conseil communal qu'une diminution drastique des autres investissements dont la commune a également besoin (par exemple PA2 d'agglomération) ou alors des coupes claires dans les prestations non obligatoires. On constate que cette part non obligatoire a déjà été réduite depuis les inventaires du budget 2010 pour les accueils extrascolaires. Ces coupes pourraient concerner aussi bien, les six classes à charge de la ville qui permettent un enseignement de qualité, les activités sportives et culturelles extrascolaires, les centres de loisirs, les ponts AVS, le plan de mobilité, le bus scolaire, la fête nationale, les bibliothèques française et alémaniques, les subventions culturelles et sportives, les mandats et les études, etc. Quant au personnel stable depuis dix ans et dont les tâches ont sensiblement augmenté en quantité et en complexité, il est déjà mis à contribution par les mesures d'assainissement de la caisse de prévoyance. On ne peut plus prétendre aujourd'hui que le personnel de la Commune bénéficie de conditions particulièrement généreuses. Il n'a d'ailleurs pas profité de l'augmentation salariale de 2% offerte par le Canton à la veille des élections 2011. Par contre la Ville a dû prendre en charge cette augmentation dans ses charges liées (enseignants, EMS, conservatoire, etc.).*

*Telle est la situation.*

*Le Conseil communal a mis une priorité sur les investissements scolaires qui vont être mis à disposition de nombreuses générations d'élèves. Il est donc légitime que ces générations futures participent aussi à la prestation offerte. L'impôt n'est pas une sanction, mais la contrepartie des prestations mises à disposition par la commune et il est aussi garant d'un bon équilibre financier d'après Pascal Broulis (PLR). Le Conseil communal a su passer au-dessus des approches idéologiques et partisans pour avoir une vision pragmatique et réaliste, avec des estimations économiques solides et clairement structurées. Il vous demande aujourd'hui la même cohérence et de prendre aussi vos responsabilités pour l'avenir de notre ville."*

Rapport du groupe DC/VL

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Le groupe DC/VL est favorable, comme nous l'avons dit, à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg qui témoigne d'une lucidité, par rapport aux besoins futurs nés de l'évolution démographique du canton et de la ville, et de courage par rapport aux travaux de la précédente législature. Vous le verrez tout à l'heure, nous sommes également favorables au crédit d'ouvrage pour la construction du CO de langue allemande. Par contre, nous sommes totalement opposés à une augmentation alibi du coefficient de l'impôt communal qui est présentée comme la conséquence nécessaire et inévitable des investissements scolaires à venir, alors que ni le Conseil communal ni la Commission financière ne sont allés au bout de la démarche budgétaire qui permettait de valider en toute objectivité les besoins financiers globaux de la Ville et toutes les solutions alternatives à une augmentation de la fiscalité.*

*Le groupe de travail de la Commission financière, chargé de recenser toutes les mesures et actions d'économies budgétaires possibles, n'a pas rendu ses conclusions. La Direction des finances de la Commune doit aller jusqu'au bout de la démarche budgétaire et financière en ne considérant pas seulement les besoins scolaires mais tous les besoins de fonctionnement de la Ville, afin de déterminer exactement quels sont ses*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*besoins de financement sur les trois ans à venir et ses besoins au niveau du fonctionnement et des investissements de la cité. C'est seulement après ce travail rigoureux que le Conseil communal pourra en toute transparence identifier les mesures d'économies alternatives et évaluer les besoins exacts de rentrées fiscales. Nous constatons également que les mesures financières proposées et notamment les emprunts contractés ne financent pas immédiatement les besoins en investissements scolaires, mais serviront à couvrir une partie des déséquilibres budgétaires de 2014 et 2015. La plus grosse partie des problèmes de financement des déséquilibres budgétaires entre les ressources et les emplois apparaissent effectivement en 2016. Nous refusons une présentation pour le moins démagogique d'une augmentation des impôts liée politiquement au seul besoin en infrastructures scolaires. Pour ces raisons et cette absence de rigueur, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral demande le renvoi du point B du message du Conseil communal et suggère au Conseil communal et à la Commission financière d'aller en toute transparence au bout de la démarche budgétaire et du recensement de toutes les économies de fonctionnement avant de proposer l'éventuelle augmentation du coefficient de l'impôt communal."*

Rapport du groupe UDC

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après:

*"Permettez-moi de commencer par quelques citations:*

- *'Le Conseil communal tient à relever que le maintien de la rigueur budgétaire de ces dernières années a porté ses fruits' (budget 2013);*
- *'Nous avons fait au niveau du Conseil communal un immense travail, vous n'êtes pas prêts à le reconnaître, je le regrette, il n'empêche que la Ville de Fribourg va enfin pouvoir recueillir les fruits de cette nouvelle situation' (budget 2012);*
- *'Le Conseil communal se réjouit de la situation financière saine de la Ville de Fribourg' (comptes 2011);*
- *'C'est avec confiance et sérénité que le Conseil communal vous prie d'accepter le budget de fonctionnement 2010'. (Budget 2010).*

*C'est en ces mots que la Directrice des Finances de notre ville évoquait ces dernières années la situation financière de la Ville de Fribourg. Durant des années, on nous a promis que les finances communales seraient sauvées par la nouvelle péréquation et depuis plusieurs années, le Conseil communal nous présente des comptes positifs, se glorifiant d'avoir redressé la situation financière. Depuis toutes ces années, le groupe UDC n'a cessé de rappeler que la situation restait précaire et que les comptes étaient artificiellement embellis par des recettes extraordinaires et des dissolutions de réserves latentes, à travers des ventes de terrain et de bâtiments amortis au bilan. Combien de fois vous a-t-on rappelé que d'importantes dépenses allaient nous tomber dessus en particulier au niveau scolaire? A chaque fois, on nous a traités d'oiseaux de mauvais augure, on nous a reproché de critiquer injustement le Conseil communal dont la gestion était, paraît-il, irréprochable. Que d'années à prêcher dans le désert! Toutes ces années, l'UDC s'est retrouvée bien seule à oser contrer la spirale des budgets déficitaires. Il y a bien eu une lueur d'espoir, lorsque les partis bourgeois avaient réussi à renvoyer le budget 2009, mais cet espoir a été de courte durée, puisque la seconde mouture de ce budget, aussi mauvaise que la première, avait passé sans coup férir. Depuis lors, les autres partis bourgeois semblaient s'être résignés à accepter bon gré mal gré des budgets déficitaires. Aujourd'hui, malheureusement, force est de constater que nous avons vu juste, hélas! A force de cacher la poussière sous le tapis, celle-ci a bien fini par ressortir. L'amélioration de la*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*situation financière dont se gargarisait le Conseil communal était comme la bohémienne Carmen, belle, envoûtante, parée de beaux atours, mais trompeuse. Le Conseil communal nous fait l'impression d'une personne tombée d'une falaise et qui, quelques secondes avant de s'écraser, se dit encore: 'Pour l'instant, tout va bien!'. La méthode Coué, technique de pensées positives, consistant à se répéter vingt fois chaque matin et chaque soir, tous les jours, à tout point de vue 'Je vais de mieux en mieux!' a peut-être certains effets bénéfiques au niveau psychologique ou médical, mais n'est en tout cas malheureusement pas très efficace en matière de finances publiques.*

*Aujourd'hui, le Conseil communal tente de lier deux aspects qui sont d'une part, la hausse d'impôt et d'autre part, les futurs chantiers scolaires. Cette façon de faire relève d'un sophisme de faux dilemmes consistant à nous faire croire qu'il n'existe que deux options: soit on augmente les impôts, soit on renonce aux constructions scolaires. Soit vous votez la hausse d'impôt, soit vous êtes contre les écoles. Cette argumentation est intellectuellement malhonnête pour au moins deux raisons: premièrement, l'argumentation du Conseil communal serait recevable si la Ville présentait une situation financière saine, avant que les infrastructures scolaires ne viennent la déséquilibrer, mais nous savons toutes et tous que ce n'est pas le cas. Des propos mêmes du Conseil communal et de M. Jacques Pollet, il ressort que le déficit du budget 2014 pourrait déjà dépasser la limite légale de 5%. Ceci, bien entendu, avant que les dépenses liées aux écoles ne déploient leurs effets. En d'autres termes, cela signifie également que si nous acceptons aujourd'hui une hausse d'impôt, celle-ci va être entièrement consommée par les déficits existants, avant même de donner le premier coup de pelle dans les futurs chantiers scolaires. Donc, le Conseil communal reviendra à coup sûr dans moins de cinq ans avec une deuxième hausse fiscale, au moins aussi importante, toujours bien sûr soi-disant pour financer des écoles. Ne faites donc pas des écoles le bouc-émissaire, seules responsables de la dégradation des finances communales, c'est trop facile et surtout, c'est totalement faux! N'oublions pas par ailleurs que, par définition, les impôts sont non affectés, c'est un principe de base en finances publiques. La deuxième raison pour laquelle l'argumentation 'impôt contre école' du Conseil communal est fautive est qu'il existe d'autres options que ce dernier s'est toujours refusé à explorer, malgré nos demandes répétées depuis l'arrivée de notre groupe dans ce Conseil en 2006. Une analyse fouillée portant sur l'opportunité de l'ensemble des dépenses de la Ville, une réflexion de fond sur les processus au sein de l'administration, au sein de chaque service communal, afin de réaliser des gains d'efficacité qui pourraient se matérialiser, entre autres, par une réduction des besoins en équivalent plein-temps, telles sont par exemple les mesures qui auraient déjà dues être prises depuis longtemps. Un manque crasse de priorisation dans les dépenses d'investissement est également une cause très importante de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Dans une méthode de priorisation des tâches, le général Eisenhower qui allait plus tard devenir président des Etats-Unis, préconisait de classer les tâches selon deux dimensions: l'importance et l'urgence. Les tâches à la fois importantes et urgentes devant bien entendu être exécutées en priorité. Quoi que destinée à gérer la ressource 'temps', cette méthode me paraît également tout à fait indiquée pour gérer l'autre ressource rare, en particulier, les deniers publics. Il est évident qu'une fois les ressources financières de la ville mobilisées pour financer le superflu, ni important ni urgent, on ne trouve plus d'argent pour l'indispensable, important et urgent. Vous trouverez un exemple magnifique d'un tel manque de priorisation au centre-ville, entre les Grands-Places et la ville. N'eut-il pas été sage de mettre d'abord à niveau nos infrastructures scolaires et ensuite*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*seulement de se poser la question de savoir si nous pouvions encore nous offrir un bunker de spectacles à 35 millions et plus, si entente? Ne vous inquiétez pas, le jour où il faudra mettre quelques millions pour raser ce Gemelli qui a l'audace d'enlaidir cette magnifique réussite architecturale et urbanistique qui est Equilibre, je suis certain qu'on trouvera l'argent sans problème, tout comme on en a trouvé pour financer à crédit bien sûr les festivités du 850<sup>ème</sup> de la ville, pour acheter la croûte qui, depuis peu, enlaidit la salle du Conseil général, pour planifier des mesures routières qui, pour compliquer la vie des citoyens, n'en sont pas pour autant gratuites, pour acheter de magnifiques poubelles hig-tech dont l'utilité est tout à fait discutable, pour s'offrir un nouveau logo ou encore pour créer de nouveaux postes dont le caractère indispensable pourrait être mis en question: déléguée à l'intégration, délégué au développement durable, chargée de communication, je m'arrête-là, les exemples sont tellement nombreux que je pourrais encore continuer longtemps. Permettez-moi encore d'afficher encore mon scepticisme lorsque j'entends Mme M. Genoud-Page utiliser des critères d'attribution d'un crédit privé pour une maison avec ceux des collectivités publiques. Restons sérieux!*

*Quant à la fusion, cette belle réalisation qui était de l'ordre du possible au moment de l'initiative 'fusion 2011', qui était passé à l'ordre de l'improbable suite aux tergiversations des différents conseils communaux et aux fausses promesses faites au comité d'initiative, cette réalisation entre maintenant, hélas, dans la catégorie de l'impossible. La mariée était déjà borgne et bossue, mais maintenant qu'elle porte en plus une jambe de bois, il n'y a plus guère d'espoir que le mariage se fasse un jour. Il suffit d'en discuter avec des élus villarois ou marlinois, tout bord confondu, pour s'en convaincre. Vous l'aurez compris, le groupe UDC, respectera les engagements pris auprès de ses électeurs en 2011, qui demandera le renvoi de cette hausse de l'impôt communal."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Indépendant) déclare, en tant que porte-parole du groupe des Verts, ce qui suit:

*"Le groupe des Verts a pris connaissance du message n° 27, partie B du Conseil communal, relative aux infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci. Et-là, comment dire, on a un peu l'impression de vivre en pleine science-fiction, un film de non anticipation, un mauvais scénario, avec de mauvais acteurs, une mauvaise critique et surtout, un public déçu. D'un côté, le Conseil communal nous demande de nous prononcer sur un crédit d'ouvrage pour la construction d'un CO de langue allemande et de l'autre on nous propose de lier cette construction à une hausse d'impôt conséquente pour l'ensemble du Plan directeur des infrastructures scolaires. Sans être Roland Barthes, sémantiquement cela veut dire CO allemand = hausse d'impôt. Le problème ici est clairement au niveau de la communication. Si quelqu'un en doute encore, je reviens brièvement sur l'échange de mails du 19 septembre 2013 au sujet de la journée d'accueil pour les nouveaux habitants de la ville de Fribourg, action fort louable pour la ville. Je cite le mail de la chargée de communication: 'Autant les germanophones que les personnes parlant une langue étrangère ont par ailleurs la possibilité de demander un système d'interprétariat.' Au niveau de la communication, c'est sûr, le message est clair: 'Sri-lankais, Javanais ou Suisse-allemand, même combat à Fribourg!' Comment dire, ma fibre germanophone et la moitié de mon patrimoine génétique commençaient un peu à se sentir chatouillées. Pour évoquer ce qui nous occupe ce soir et faire une proposition pareille en liant augmentation d'impôt et DOSF, c'est donner un signe clair aux gens qui ne savent ou ne veulent lire que ce qui est écrit: 'à Fribourg, les impôts sont hauts à cause des Suisses-allemands.' Et ça, ce n'est pas*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*tolérable. Disons le franchement, c'est maladroit. A ce moment-là, pourquoi ne pas lier l'augmentation d'impôt à la construction d'un théâtre? Parce qu'on ne peut pas toucher à la culture! Ou à la rénovation d'un bâtiment historique? – Parce que l'on ne peut toucher au patrimoine! Clairement, c'est transposer la faute sur son prochain, parce que si on se trouve aujourd'hui dans cette gonfle, ce n'est pas à cause des petits Suisses-allemands, mais c'est à cause d'un manque flagrant de vision du Conseil communal et de certains de ses membres en particulier. Non, on ne peut pas lier une augmentation d'impôt à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires. Pourquoi? Parce que, pour avoir une réactualisation d'un plan, il aurait fallu avoir un plan. Et-là, franchement, c'est un peu la politique du n'importe quoi que nous payons et que nous allons payer pendant des dizaines d'années encore. Le département des écoles a été dirigé n'importe comment: c'est lamentable, c'est une honte. Là, j'ai fini de rigoler. On se retrouve au pied du mur, pardon, un petit peu dans le mur, parce que certaines personnes n'ont pas fait leur boulot. C'est révoltant, et il faut que ça se sache! On est dans le jus pendant que d'autres font leur jardin. Gouverner, c'est prévoir, comme disait Emile de Girardin, mais gouverner, c'est surtout rendre un service aux autres, faire profiter les autres de ses compétences, de son temps. Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie de prendre vos responsabilités aujourd'hui, mais c'est clairement un peu tard de s'alarmer et de s'offusquer. Maintenant, travaillons ensemble et pas de n'importe quelle manière. On augmente les impôts parce que du jour au lendemain on va avoir plein d'élèves? Oui, on pourrait. Mais malgré tout, je vous demande de refuser cette augmentation, parce que tout d'abord, selon le bon sens, on n'affecte pas un impôt. On ne lie pas un impôt à une charge d'amortissement, mais on lie un impôt à un budget. Un impôt doit être en relation avec un budget, pas en lien avec un investissement. Parce que clairement voter l'impôt maintenant, c'est aller dans le vain. On doit avoir une vision d'ensemble: connaître les incidences des mesures structurelles, d'économie de l'Etat, par exemple. On parle de 4,3 points, mais la réalité qu'est-ce? C'est peut-être plutôt 5, 6, 7 points? On ne sait pas, on ne sait rien. Ce n'est clairement pas un échec de proposer un budget déficitaire avec les pressions que l'on subit de la part de la démographie et du Canton. Le groupe Vert n'est donc pas opposé à une augmentation d'impôt, pas du tout, surtout pas. Mais il veut qu'elle soit inscrite dans une réflexion globale de budget, dans un plan financier, dans une vision à long terme, pas en cours d'année. Parce que maintenant, on doit arrêter d'avoir le nez dans le guidon, ne plus faire les mêmes erreurs, mais on doit voir loin, très loin! Peut-être que l'augmentation d'impôt n'est qu'une piste, peut-être que l'on doit encore chercher ailleurs: augmentation significative des émoluments, économie d'échelle, frein à la croissance des effectifs, action sur les paliers, travail avec le Canton dans le contrôle des domiciles fiscaux, augmentation du prix de certaines prestations, augmentation de l'autofinancement des tâches individualisables, mieux vendre certains services comme ceux de Frigaz ou de la STEP. Ce ne sont que des exemples, mais je sais que certaines mesures sont déjà évoquées dans le groupe d'échanges de la Commission financière. On doit aller plus loin. On ne peut pas demander une augmentation d'impôt sans avoir terminé une analyse approfondie sur les structures de notre état, car, en fin de comptes, le plus important, c'est ce que nous laissons aux générations futures.*

*Le groupe des Verts vous demandera d'accepter le crédit d'ouvrage de la DOSF, parce qu'on ne doit pas économiser sur les générations futures, mais le groupe Vert vous demande le renvoi de l'augmentation d'impôt comme il est libellé maintenant et d'en parler lors du budget."*

Séance du 30 septembre 2013

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit au nom de son groupe:

*"Le Conseil communal nous demande ce soir de financer les besoins en infrastructures scolaires par une hausse d'impôt. Notre groupe se montre pour le moins étonné de cette manière de faire et n'acceptera pas cette proposition de hausse d'impôt pour les raisons suivantes:*

Rapport du groupe PLR

1. Sur la forme

*Il n'est pas acceptable de lier une augmentation du coefficient d'impôt à un ou des projets spécifiques. Les impôts communaux, et ça a déjà été dit, servent à financer le ménage commun et ne peuvent être affectés à un but précis. Accepter une telle manière de faire, c'est cautionner de futures augmentations d'impôts lorsque d'autres besoins seront proposés, comme la rénovation de la patinoire ou la construction d'une piscine. Sur le fond, nous estimons qu'un débat sur le financement du service public ne peut se faire qu'en tenant compte de l'entier des paramètres. Cette discussion doit avoir lieu dans le cadre de la procédure budgétaire en analysant la globalité des charges, les moyens et les investissements futurs. Or, ce travail n'a pas été fait. J'en veux pour preuve l'annonce, à la demande de la Commission financière, de certains besoins d'investissements dont nous n'avons pas connaissance jusqu'alors. Comment peut-on proposer une hausse d'impôt comme seule et unique solution, alors qu'un groupe de travail a été spécialement constitué en mai dernier pour trouver des solutions durables et assurer l'équilibre budgétaire. Pour rappel, ce groupe de travail avait les attributions suivantes (page 33 des comptes annuels 2012):*

- '- recherche de diminution et priorisation des investissements sur la période 2013-2017,*
- recherche de diminution de charges dans les services;*
- retravailler les processus d'organisations internes en actualisant l'analyse des prestations;*
- recherche d'augmentation de recettes (déchets, taxes, impôts)'.<sup>1</sup>*

*Nous le disons sans détour, il n'est pas sérieux de proposer une hausse d'impôt sans connaître les résultats de ce groupe de travail. Notre groupe est par ailleurs convaincu qu'il existe un réel potentiel d'optimisation et de réduction de charges. Une augmentation d'impôt ne doit intervenir que si tous les potentiels d'économies ont été utilisés. Or, ce n'est pas le cas. Avant de se voir imposer une hausse d'impôt, les contribuables sont en droit d'attendre également un partage des sacrifices, la fonction publique n'étant pas, fort heureusement, une vache sacrée. Nous rappelons à l'attention de celles et ceux qui seraient tentés de trouver une explication toute faite aux problèmes de notre commune que les recettes fiscales ont constamment augmenté ces dernières années. C'est également le cas pour les charges de fonctionnement. On ne peut parler ni de baisse de rentrées fiscales ni de coupe dans les budgets. Hausse des recettes, pourquoi pas? Mais la réflexion doit se faire sur l'élargissement de l'assiette fiscale en attirant de bons contribuables. C'était d'ailleurs le souci de notre groupe, lorsque nous avons proposé une commission des affaires économiques, commission jugée inutile par le chef du groupe socialiste. Notre groupe demande ce soir le renvoi de l'arrêté concernant le financement des infrastructures scolaires, car nous ne cautionnons pas ces manœuvres autant politiques que budgétaires. La gestion des deniers publics et la situation financière de la Commune demandent rigueur et sérieux. C'est dans cet esprit que le PLR votera le renvoi et demande au Conseil*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*communal de présenter un véritable plan d'économies permettant de dégager des moyens supplémentaires."*

M. Elias Moussa (PS) fait la déclaration qui suit:

Rapport du groupe socialiste

*"D'emblée, je m'excuse pour la longueur de mon intervention. D'ailleurs, je suis obligé de changer un peu mon introduction parce que je voulais commencer à saluer l'honnêteté intellectuelle de l'UDC, parce que je pensais que vous alliez refuser ou rejeter tout simplement ce taux d'impôt, vu que vous avez prêté serment, si je me réfère à votre tract électoral de 2011, de refuser toute hausse d'impôt. Donc là, je vois que vous ne refusez pas forcément, mais vous demandez simplement le renvoi, de rediscuter cette proposition. Le groupe socialiste regrette que les autres groupes, qui se sont exprimés jusqu'à maintenant et qui soutiennent le renvoi, se cachent derrière des arguments de nature soit idéologique soit purement formelle, alors que tous les éléments déterminants et justifiant la hausse d'impôt proposée par le Conseil communal sont connus à ce jour. Pour le PS, cette attitude des partis soutenant le renvoi de la hausse d'impôt, tout en ne remettant aucunement en question les besoins en infrastructures scolaires tel qu'il ressort du Plan directeur des écoles réactualisé dénote irresponsabilité, manque de cohérence et manque de courage politique. D'un côté, tout le monde s'accorde sur le fait que la Ville devra investir un montant de 120 millions de francs ces prochaines années en infrastructures scolaires, ce qui équivaut à une augmentation des charges de fonctionnement de 5,6 millions. De l'autre côté, on refuse d'affronter la réalité: des investissements d'une telle importance et envergure nécessitent forcément un financement solide. Or, il suffit de jeter un coup d'œil dans le budget et les comptes de ces dernières années pour se rendre compte que la Ville n'est pas en mesure d'assurer un tel financement sans hausse d'impôt. Bien évidemment, on peut toujours remettre en question ce constat et demander plus d'économies avant de proposer des hausses d'impôt. Mais, même les Conseillers communaux bourgeois soulignent lors de chaque discussion portant sur le budget de la Ville que le Service des finances est extrêmement rigoureux. En outre, il ne faut pas oublier que durant ces dernières années, la Ville a su jongler avec, d'un côté, l'augmentation des charges liées et de l'autre côté, avec la diminution des recettes fiscales. Mais aujourd'hui, avec les besoins avérés en infrastructures scolaires, la limite de cet exercice de haute voltige est atteinte. Je me permets de rappeler que la diminution de la recette fiscale est un fait qui peut être constaté pour la dernière fois lors de l'examen des comptes 2012. Bien évidemment, selon sa couleur politique, chacun apportera son appréciation, une appréciation différente quant à l'origine de cette diminution. Tout en étant le premier à ne pas pouvoir se contenter d'un simple 'c'est la faute au Grand Conseil!', il est tout de même incontestable que les diminutions d'impôt successives votées par le Grand Conseil ont eu une répercussion directe sur la situation financière de chaque commune fribourgeoise et donc également sur celle de notre ville. D'ailleurs, il serait un peu bizarre que les députés aient voté une diminution d'impôt sans espérer que cela ait une conséquence sur les finances publiques. Qui sait, peut-être que ces diminutions d'impôt votées par le Grand Conseil ont quand même eu des effets bénéfiques sur notre commune. Elle permet d'attirer des grandes entreprises ou des contribuables bien fortunés ne fraudant pas le fisc. Pourtant, le groupe PS attend toujours que ces effets bénéfiques soient chiffrés. En attendant, nous devons nous contenter de relever leurs effets néfastes, car ces effets-là sont chiffrés. Au bout du compte, à ce jour, même en tenant compte des transferts de certaines charges de la ville vers le canton, les décisions législatives cantonales ont fait perdre annuellement 17,5 millions de rentrées fiscales à la Ville. En d'autres termes, il aurait suffi*



Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*que le Grand Conseil à majorité bourgeoise, fasse preuve d'un peu de retenue et d'égard envers les communes pour que notre ville ait été en mesure de réaliser les infrastructures scolaires nécessaires et d'honorer l'augmentation des amortissements de 5,6 millions sans devoir recourir à une augmentation d'impôt.*

*Cela étant, à l'instar de certains groupes, on pourrait également soutenir qu'avant de recourir à une hausse d'impôt, la ville devrait effectuer des économies, car on peut toujours faire des économies. Notre groupe prétend que les sources d'économies potentielles au sein du budget communal sont très faibles. D'ailleurs, pour cette législature, combien de propositions d'économie allant au-delà d'un aspect purement symbolique, ont été déposées par le Conseil général, lors des discussions portant sur le budget? – Zéro. Par ailleurs, il ne s'agirait pas de petites économies à réaliser pour contrebalancer l'augmentation des amortissements annuels de 5,6 millions liés aux infrastructures scolaires. Il ne suffirait pas de supprimer par là quelque dizaine de milliers de francs de subventions ou par là un ou deux postes, mais cela demanderait des économies considérables portant inévitablement atteintes soit au personnel de la Ville, soit aux prestations que la Ville offrent à ses citoyennes et citoyens. Il va sans dire que le parti socialiste ne peut soutenir de telles propositions d'économie. Et notre groupe défie les partis de droite, en particulier ceux représentés au Conseil communal et participant donc également à la gestion de notre cité, qu'ils le veuillent ou non, d'indiquer une fois pour toutes clairement dans quels domaines ils souhaitent effectuer ces économies considérables au lieu de se réfugier derrière des revendications générales et vagues et à chaque fois de renvoyer la balle au Conseil communal. Pour sa part, le PS soutient une gestion financière responsable, cohérente et marquée d'un certain courage politique. Il n'est jamais aisé de soutenir une augmentation d'impôt, mais bien plus facile de la combattre. Mais en l'état, il n'existe aucune alternative si l'on reconnaît les besoins en infrastructures scolaires et si l'on soutient la volonté du Conseil communal d'investir 120 millions ces prochaines années dans les infrastructures scolaires. Encore une fois, cela dénoterait une attitude tout à fait contradictoire de soutenir des investissements à hauteur de 120 millions, de soutenir la construction de la DOSF pour 50 millions et de ne pas assurer le financement de ces investissements. Notre groupe soutient ces investissements et se préoccupe de leur financement. Notre groupe estime également que c'est à juste titre que le Conseil communal propose d'augmenter les impôts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, même si à cette date les nouveaux engagements financiers de 5,6 millions ne seront pas encore engagés dans leur totalité. En effet, l'alternative d'augmenter successivement les impôts communaux suivant les amortissements des investissements liés aux infrastructures scolaires nous paraît impraticable et beaucoup plus lourdes de conséquences pour les contribuables.*

*On a pu entendre ici et là et encore ce soir que le Conseil communal aurait lié de manière inadéquate et inappropriée les questions du taux d'imposition avec les infrastructures scolaires et qu'il fallait replacer la discussion dans un contexte plus global. Pour le groupe socialiste, il s'agit d'un faux débat. En effet, d'un point de vue strictement comptable, évidemment il va s'en dire que les infrastructures scolaires ne sont pas plus étroitement liées à la hausse d'impôt que n'importe quel autre investissement. Mettez-vous à la place non pas d'une politicienne ou d'un politicien, mais d'une citoyenne ou d'un citoyen, d'un contribuable, ne voudriez-vous pas connaître la raison qui pousse les autorités à augmenter les impôts? Non pas les bisbilles politiques financières, mais les raisons concrètes, visibles et réelles. Dans le cas d'espèce, ce sont justement les infrastruc-*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*res scolaires qui constituent ces raisons. Pourquoi faudrait-il passer sous silence ce fait, si ce n'est par souci électoraliste, sachant qu'il est plus simple de combattre une hausse d'impôt abstraite liée à aucun objet concret et intervenant dans le débat général sur le budget communal qu'une hausse d'impôt nécessaire pour réaliser des infrastructures scolaires. Dès lors, étant donné qu'il n'existe pas de solution miracle, qu'on ne peut pas simplement espérer que la recette fiscale de la ville va s'améliorer par elle-même, que le besoin en infrastructures scolaires est avéré, que la ville ne peut assurer le financement de ces infrastructures par d'autres moyens que par une hausse d'impôt et que cette hausse d'impôt nous semble raisonnable par rapport à ce que la ville a perdu en recettes fiscales ces dernières années, notamment suite aux diminutions d'impôt votées par le Grand Conseil. Le groupe socialiste soutiendra la hausse d'impôt proposée par le Conseil communal dans son message n°27 et vous invite, malgré les nombreuses prises de position défavorables, à en faire de même.*

*Pour terminer, permettez encore de vous exposer pourquoi notre groupe s'oppose à la proposition de renvoi émanant des autres groupes et de la minorité de la Commission financière. Oui, c'est toujours tentant de gagner un peu de temps sous un prétexte ou un autre, afin de ne pas assumer ses responsabilités. Or, quel est le but d'un renvoi? Selon le règlement du Conseil général qui fixe tout de même le cadre de nos débats, un renvoi est assorti des propositions de modification indiquant les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. Que voulez-vous réexaminer? Les besoins en infrastructures scolaires, ainsi que ses coûts avérés, chiffrés et au surplus approuvés. Les recettes fiscales de la Ville sont en baisse, cela ressort notamment du budget 2013, mais même en réexaminant ces deux éléments durant les prochains deux mois, ils ne vont pas changer. Que voulez-vous modifier? Préférez-vous une augmentation du taux d'impôt encore plus conséquente, alors dites-le et chiffrez-le! Préférez-vous une augmentation du taux d'impôt moins conséquente, alors dites-le et chiffrez-le! Ne voulez-vous pas modifier l'arrêté portant sur la hausse d'impôt, mais simplement le balayer, alors refusez cet arrêté au lieu de le renvoyer! Que voulez-vous compléter? En intégrant l'arrêté sur la hausse d'impôt aux discussions portant sur le budget 2014 et le plan financier réactualisé, vous ne complétez en réalité pas le volet du message concernant la hausse d'impôt et qui comporte tous les éléments pertinents pour se prononcer aujourd'hui, mais vous complétez simplement le plan financier du budget 2014. Or, aujourd'hui on ne demande pas de se prononcer sur le plan financier ou le budget 2014, mais justement sur la hausse d'impôt. Voyez, notre règlement ne prévoit pas la possibilité de renvoyer un objet soumis à notre ordre du jour, simplement parce qu'on préfère en discuter une autre fois, peu importe la raison d'ailleurs. Certes, le plan financier réactualisé permettrait d'avoir la vision financière globale de notre ville, mais cette bible financière ne va pas changer les faits, soit que nous devons investir massivement dans les écoles et que nous n'avons pas les moyens de le faire. Si on suit les arguments développés par les groupes pour soutenir le renvoi, alors il faudrait dorénavant toujours attendre la fin de l'année et le débat portant sur les budgets et le plan financier réactualisé avant de se prononcer sur un budget de portée financière, étant donné que ces objets ont toujours une influence sur le plan financier. Par ailleurs, ni la loi sur les communes ni la loi sur les impôts communaux ou notre propre règlement, ne se réfèrent au plan financier ou au budget lorsqu'ils attribuent la compétence de fixer le taux d'imposition au Conseil général. Contrairement à l'adoption du budget, laquelle se fait en référence aux données figurant dans le plan financier. En d'autres termes, c'est de manière tout à fait artificielle et contrairement à la volonté tant du législateur cantonal que de notre propre Conseil, qu'on essaie aujourd'hui*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*d'hui de lier la discussion sur la hausse de l'impôt à la discussion sur le budget et le plan financier.*

*Partant, renvoyer pour deux mois, un dossier alors que nous sommes en possession de tous les éléments pertinents et déterminants pour se prononcer sur la hausse d'impôt de 4,3 points, telle que proposée par le Conseil communal, relève du pur formalisme, pour ne pas dire électoralisme et équivaut à de la 'Arbeitsverweigerung' pure et simple. Un renvoi sous de telles conditions, n'est clairement pas dans l'intérêt du contribuable qui a le droit d'être fixé sur son sort et qui peut attendre de ses élus qu'ils prennent leurs responsabilités et se prononcent clairement s'ils soutiennent ou pas une hausse d'impôt. Notre groupe vous invite donc à rejeter la demande de renvoi et à accepter la hausse d'impôt telle que proposée par le Conseil communal."*

Rapport du groupe PCS

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit:

*"Je fais comme M. E. Moussa, je ne serai pas bref. J'entends à droite de ce parlement énormément de lyrisme. Je m'en étonne, car ce n'est pas tout à fait leur genre habituel. La droite aime beaucoup plus souvent nous reprocher de ne pas être réalistes de vouloir prendre nos rêves pour des réalités. Or, précisément, ce que nous demande ce soir le Conseil communal, c'est de faire preuve de réalisme, d'avoir bien les pieds sur terre. Parce que malheureusement en matière fiscale, et la droite le sait aussi bien que moi, il est difficile de croire aux miracles. La solution ne tombera pas du ciel, elle sortira des débats de cette salle. Donc, je m'oppose formellement à l'idée de renvoi. Traiter de cette question uniquement au moment du budget au mois de décembre n'apporterait strictement rien de plus, mais au contraire ne ferait que retarder le lancement de la construction de la DOSF dont le chantier devrait commencer incessamment. J'aimerais bien que tout le monde en soit conscient. En outre, il est quasiment impossible de présenter un budget crédible si on ne connaît pas, au moment de sa préparation, les moyens qui seront à disposition. Comment est-ce qu'on peut préparer le budget 2014 si on ne sait pas si on aura 5, 6, 4, 3 ou 2 millions de moins? C'est de la politique très simple, je crois que M. P. Wicht l'a bien expliqué tout à l'heure. Il ne serait pas responsable, et j'insiste sur ce terme de responsabilité, je crois que nous en avons une grande ce soir, vis-à-vis des contribuables, vis-à-vis des élèves, vis-à-vis du personnel communal, vis-à-vis des autres partenaires de la ville de prolonger durant plusieurs mois une période d'incertitude 1) sur leur charge fiscale, 2) sur le maintien ou non de leurs postes de travail, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, à un moment ou un autre ou 3) sur le versement des subventions accordées attendues. Le sportif qui joue la montre n'est pas loyal. Je crois que le public le comprend et que la population fribourgeoise va le comprendre aussi ce soir. Nous nous trouvons face à une décision politique effectivement et nous avons ce soir, à mes yeux, le choix entre cinq solutions:*

Solution n°1: ne rien faire

*Il est possible d'envisager durant quelques années un déficit ou un budget avec un déficit d'environ 10 millions de francs, juste en-dessous de la limite légale, nous contraignant à augmenter l'impôt. Cette recette a déjà été appliquée dans un passé pas si lointain par une majorité de droite dans les années 80 et 90. Je pense cependant que personne dans cette salle n'est d'accord d'envisager cette politique de l'autruche, qui attend de voir le danger passé.*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

Solution n°2: ne pas construire les écoles, et en particulier la DOSF

*C'est possible aussi. On s'efforcera alors de bricoler des solutions à coup de containers ou d'aménagements provisoires en attendant des jours meilleurs où la capacité financière de la Ville sera à nouveau améliorée. Là aussi, je doute sérieusement de trouver quelques partisans de cette solution dans cette salle. Dans le même ordre d'idées, certains pourraient proposer d'attendre la fusion pour lancer le programme de construction, ce qui signifie en fait reporter le projet durant 10 ou 15 ans. C'est une possibilité, mais jusque-là plusieurs générations d'écoliers auront passées.*

Solution n°3: tailler dans le vif en coupant au budget un montant de 6 millions

*Car c'est bien de 6 millions qu'il s'agit, pas d'un montant de 15'000 francs pour une œuvre d'art ou de 30'000 francs pour un feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août. Il s'agit alors clairement de réduire les services à la population. Les dépenses liées nous laissent assez peu de marge de manœuvre. Pour arriver à ce résultat, il serait inévitable de supprimer les classes supplémentaires, de supprimer la bibliothèque de la Ville, de couper les subventions aux activités extrascolaires, aux centres de loisirs, aux crèches, aux associations culturelles et sportives, voire de couper carrément dans le personnel. Je ne sais pas non plus si, dans cette salle, il y a un seul parti qui soit prêt à prendre cette responsabilité, parce que les propositions d'économies qui nous sont parvenues jusqu'à aujourd'hui sont plutôt timides. Est-ce qu'un parti est d'accord de donner d'une main pour reprendre de l'autre et de couper ainsi des pans entiers du service public?*

Solution n°4: vendre les bijoux de famille

*C'est une proposition qui va arriver sans aucun doute. C'est une solution de dernier recours. Elle n'est possible qu'une seule fois. Si elle permet de passer un écueil, elle n'apporte aucune solution à moyen ou à long terme, ce qui devrait être, selon M. F. Ingold, notre préoccupation majeure. En outre, dans la situation actuelle, peu de monde dans la salle pourrait le contester, il est beaucoup plus avantageux d'emprunter que de vendre, comme le démontre tout à fait clairement l'étude partielle sur la possibilité ou non de la vente de Frigaz. Pour la Commune, rester propriétaire de cet immeuble est un avantage certain, y compris sur le plan financier. Je rappellerai ici que le Canton, dont la réputation de pingrerie n'est plus à établir, applique systématiquement cette politique depuis plusieurs années. Enfin, cette fameuse liste des actifs non stratégiques n'est pas si longue. Il est peu probable qu'elle permette de dégager les 120 millions de francs nécessaires. Cette solution serait certes presque indolore pour le contribuable, mais elle n'est pas pérenne. Le pape n'est pas propriétaire des musées du Vatican, pas plus que le président français ne l'est du Louvre.*

Solution n°5: accepter la solution proposée d'un ajustement du taux d'impôts

*C'est la seule solution viable à mon sens, réaliste, j'insiste vraiment sur le mot réaliste, et responsable. Nous n'avons pas été élus pour rassurer, mais nous avons été élus pour inviter à faire des choix. Cette hausse de 4,3% n'est pas négligeable, mais elle reste honnêtement tout à fait raisonnable. Elle ne fait que compenser une partie des baisses*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*conçédées au cours des 10 dernières années tant au niveau cantonal que communal. Elle nous place certes au-dessus des communes de la ceinture dorée, mais au-dessous de la moyenne cantonale. Je vous rappellerai par exemple que le projet de fusion des communes du Gibloux part avec un taux 85 centimes et que 39 communes de notre canton ont augmenté leurs impôts depuis le début de la législature. C'est quand même une chose à prendre en considération. Certes, cette voix est impopulaire, c'est évident. Mais la question de l'impôt ne doit pas être un tabou. L'UDC, avec d'autres, nous chante constamment la ritournelle 'ne dépenser que ce que l'on a'. Or, c'est précisément ce que nous propose le Conseil communal ce soir: ne dépenser que ce que l'on a. La politique politicienne veut hélas que, pour un parti de droite ce serait se déshonorer, de d'accepter une hausse d'impôt, surtout à la veille d'une échéance électorale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler laquelle. Le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, qui n'est pas de gauche, a publié en 2011 un petit livre qui s'appelle 'l'impôt heureux'. Il y rappelle en particulier que l'impôt est inséparable du bien commun. J'en appelle donc à votre sens du bien commun, qu'il ne faut surtout pas confondre avec la somme des intérêts particulier."*

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Je serais beaucoup plus concise que MM. E. Moussa et M. Page. M. E. Moussa a raison sur un point, entièrement raison. Il est obligatoire d'après notre règlement de donner les raisons du renvoi et aussi des aspects à étudier pour une seconde présentation. Je vous donne donc les quatre raisons qui justifient à notre avis le renvoi et nous prions le Conseil communal d'étudier ces quatre aspects. Le renvoi sert à:*

- 1) expliquer et chiffrer tous les éléments qui justifient une hausse d'impôt, non seulement les raisons qui concernent les infrastructures scolaires.*
- 2) étudier si la hausse d'impôt aujourd'hui proposée pour les écoles est suffisante pour couvrir les autres tâches de la commune ou bien s'il faudra craindre bientôt, de suite ou à moyen terme, une hausse d'impôt supplémentaire ou s'il est judicieux de proposer déjà avec le budget 2014 une hausse d'impôt qui dépasse celle proposée aujourd'hui.*
- 3) étudier et proposer des solutions financières qui permettraient des revenus supplémentaires et qui pourraient éventuellement limiter la hausse d'impôt. Mme S. Daguet a donné quelques pistes, que nous avons déjà évoquées ici. Je crois qu'il faut étudier des revenus accessoires, parce que ça n'évitera pas la hausse d'impôt.*
- 4) énumérer chiffrer et expliquer clairement quelles seraient les conséquences d'un refus de la hausse d'impôt.*

*Voilà les quatre éléments que je vous prie d'examiner suite au renvoi."*

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

*"Un petit tableau, deux pages, une règle de trois plutôt simpliste pour tenter de nous faire avaler cette pilule fiscale au plus vite. Vite avec les écoles, que personnes et surtout pas notre groupe ne*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*conteste, vite avant que les élections de 2016 ne soient trop proches. Le Conseil communal nous annonçait pourtant en début de législature dans son programme qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt et nous a servi cette même promesse lorsque nous avons accepté l'achat des terrains de Cardinal, lorsque nous avons recapitalisé la caisse de pension. 'Non, non, la Ville peut se permettre tout cela sans toucher aux impôts, ne vous en faites pas!' Cette rengaine, il l'avait inventée pour obtenir le feu vert à la salle Equilibre. Aujourd'hui toutefois, c'est un vinyle rayé ou, plus actuellement, c'est un disque dur saturé. Notre groupe avait déjà dit sa crainte, notamment lors des discussions sur le budget 2013, en raison de prévisions trop optimistes. Que dire de la fusion, pas encore évoquée ce soir? Avec une attitude tantôt trop attentiste, tantôt un peu hautaine, l'Exécutif a laissé filer 2C2G. On annonce certes maintenant un vote consultatif pour une fusion avec Villars-sur-Glâne et Marly, mais en publiant d'emblée un taux d'impôt fortement supérieur à celui de Villars-sur-Glâne, nos édiles avouent déjà leur propre manque de volonté de fusion. De même quand ils proposent une hausse de l'impôt. Car quand, lors d'une séance d'information aux groupes et aux partis, j'ai demandé au Conseil communal s'il n'avait pas meilleur projet pour l'avenir de notre ville qu'une capitale éternellement célibataire à l'impôt qui décolle, sa seule réponse fut de me dire que 77,3 ou 81,6 points d'impôt n'y changeraient rien. Manque de visions d'avenir, manque de projets, de souffle et d'ambitions dans ce débat d'entrée en matière qui se tient aussi à mi-législature, nous sommes légitimés à nous demander si ce n'est pas déjà une législature manquée. Ce soir, il en va de notre responsabilité de nous assurer que le Conseil communal n'est pas en train de vouloir mettre un cataplasme sur une jambe de bois. Pour ce faire, nous devons suivre la minorité de la Commission financière, ainsi que les quatre groupes qui se sont exprimés pour le renvoi de l'objet ou alors refuser cet arrêté, s'il devait passer."*

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime comme suit:

*"'Gouverner, c'est prévoir', cette citation de Emile de Girardin, volontiers citée par notre cher Conseil communal, signifie avoir une planification et des visions à long terme. La stratégie du Conseil communal consistant à relier le financement des infrastructures scolaires à une augmentation d'impôt, cette stratégie est contraire à cet énoncé 'gouverner, c'est prévoir'. Il s'agit plutôt d'une 'politische Hauruckübung', comme on dit en allemand. C'est une stratégie à court terme, qui est fixée et néfaste pour l'avenir de notre ville. On sait depuis des années que les écoles ont besoin de grands investissements financiers. Pourquoi le Conseil communal ne réagit-il que maintenant? Qu'en est-il de sa planification et de sa vision à long terme? Excusez-moi du terme, mais je considère que c'est inacceptable, même perfide de relier le crédit pour la construction de la DOSF à une augmentation d'impôt. Vous savez pertinemment que personne n'est contre la construction de la DOSF et vous assurez ainsi l'acceptation de cette augmentation d'impôt. Est-ce le seul moyen que vous avez trouvé pour nous faire accepter une augmentation d'impôt? Es geht wirklich nicht darum einen Steuerstreit vom Zaun zu reißen, aber es geht auch nicht an, uns auf diese fragwürdige, auf diese abenteuerliche Weise eine Steuererhöhung schmackhaft machen zu wollen. 'Gouverner, c'est prévoir', vous l'avez bien écrit. Aus der Sicht des Gemeinwohles ist die besagte Strategie des Gemeinderats jedoch kurzsichtig und bedarf einer Korrekturbrille. C'est pourquoi, je vous prie de renvoyer l'augmentation d'impôt."*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

M. Gilles Bourgairel (Verts) fait la déclaration ci-après:

*"J'aimerais quand même sortir des schémas de théories intellectuelles qui font que si on refuse l'un, on refuse le tout, et remettre l'église au milieu du village. Fribourg, et là je ne parle pas seulement de la ville, mais également de l'ensemble du canton, va mal. Pourquoi? Ça fait des années, une décennie si ce n'est plus, qu'on a un développement complètement anarchique, désordonné, dont on s'est vanté au niveau du Conseil d'Etat et dont se flattait aussi le Grand Conseil: youpi, 12% d'augmentation de la population annuelle! On dormait sur le paquet d'or de la Confédération et qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui? Que cette augmentation de la population, qui était analysée en termes de croissance, n'est qu'une illusion. Nous sommes devenus un canton doré avec un produit intérieur brut par tête de pipe qui reste celui d'un canton sous-développé, qui n'a pas su choisir son avenir et son orientation pour le bien de tous, mais simplement une fuite en avant. Nous le payons au niveau des infrastructures scolaires. Nous devons accepter l'augmentation que nous subissons des communes de l'extérieur qui ont pu s'accroître avec des quartiers qui mitent le paysage, qui entraînent des déplacements sans fin et des investissements routiers dont on n'a pas fini de parler. C'est depuis 1830 que le canton croit se développer en construisant des routes. Un de nos collègues, ancien Conseiller général, l'a bien développé dans une thèse sur la politique économique cantonale et sur les moyens de transport, c'est une constante. Où est-ce que ça nous mène? Toujours au même constat: Fribourg est un parent pauvre au niveau de la Confédération. Ce n'est pas comme ça que nous allons y arriver, mais ce n'est pas non plus en ne voyant qu'une partie de nos besoins que nous pouvons estimer correctement la hausse d'impôt. J'aimerais quand même rappeler qu'il y a de nombreuses attentes dans la population, notamment l'aménagement de nos places publiques, telles que la gare, les Grand-Places, la place du petit-Saint-Jean, le quartier du Bourg, les jardins du Maggenberg et je peux en citer d'autres encore. Nous n'avons pas investi un centime dans les énergies renouvelables, nous continuons à nous acharner à économiser des énergies fossiles, mais sans prévoir l'avenir. Pour cela, nous n'avons toujours pas un centime de côté pour le faire, pour penser aux générations futures, donc non, nous ne pouvons pas accepter aujourd'hui une augmentation de l'impôt qui ne tienne pas compte de l'ensemble. Nous ne sommes de loin pas contre, mais il faut avoir impérativement une vision d'ensemble pour planifier le futur. Les enfants sont une chose, mais leur cadre de vie est tout aussi important."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime dans les termes ci-après:

*"Je vais essayer d'être succincte, mais je pense qu'il est quand même important que je réponde à certaines interrogations et que je puisse donner l'avis du Conseil communal. Je voudrais redire au groupe DC/VL, représenté par M. A. Sacerdoti que le groupe de travail qui a été mis en place pour analyser l'organisation de l'administration, différentes pistes pour trouver de nouvelles ressources ou trouver des améliorations a été constitué par le Conseil communal. C'est par mon intervention que j'ai donné la possibilité d'en discuter au sein de la Commission financière et je suis extrêmement déçue de voir la manière dont vous avez instrumentalisé ce groupe de travail. Je vous dis déjà que nous allons le 16 octobre prochain vous présenter les résultats de ce groupe de travail, mais je ne vous cache pas que la manière dont vous avez exploité cette collaboration et ce partenariat que j'ai jugés importants et intéressants me déçoit beaucoup."*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*A l'attention du groupe UDC, je ne vais pas répondre à la grande quantité de reproches sur la très mauvaise organisation du Conseil communal, mais je vais juste redire à M. P. Wicht et au groupe UDC que, étonnamment, il n'a absolument pas mentionné la notion des baisses fiscales. Je rappelle quand même que le groupe UDC a été un élément important de toutes les baisses fiscales qui ont été faites entre 2001 et 2013 au niveau cantonal et qui se sont irrémédiablement et immédiatement reportées sur les finances communales. Comme l'a dit la Présidente de la Commission financière, ça représente 17,5 millions de francs aujourd'hui en 2013. Si nous avons aujourd'hui tout cet argent, nous n'aurions pas besoin de faire de hausse fiscale.*

*Concernant les Verts, je voudrais dire à M. F. Ingold qu'il ne s'est agi à aucun moment de discuter d'un CO de langue alémanique, d'un CO francophone, ou d'un CO général pour l'ensemble du district, il s'agissait d'analyser la totalité des besoins en infrastructures scolaires. C'est vraiment sur cet axe-là, que le Conseil communal s'est penché, qu'il a fait son travail, qu'il a fait ses analyses qui aboutissent à l'augmentation qui vous est proposée ce soir.*

*Quant au groupe PLR, je voudrais juste rappeler qu'une piscine n'est pas une obligation légale pour une commune. Par contre, la mise à disposition d'infrastructures scolaires est une obligation légale pour les communes, nous avons l'obligation de mettre à disposition des élèves et des enseignants des bâtiments adéquats et des surfaces qui leur permettent de bien fonctionner.*

*Je remercie vivement le groupe socialiste et chrétien social pour leur soutien, je voudrais juste ressortir deux éléments évoqués par MM. E. Moussa et M. Page concernant les économies. Bien entendu, le Conseil communal devra faire des économies, on en a toujours parlé. On a précisément mis en place le groupe de travail GT-sol. Nous en faisons depuis de nombreuses années. Pour rappel, les comptes sont des comptes positifs depuis plus de six ans. Je pense que des économies ont été faites et nous essayerons toujours d'en faire. Nous serons toujours plus pointus dans cette approche. Par contre, économiser six millions à inclure dans un budget de fonctionnement, ce n'est pas possible, sans couper dans les prestations. Je vous l'ai très bien expliqué tout à l'heure, on peut très bien faire des économies en coupant par exemple les six classes supplémentaires pour trouver déjà un million, mais il en reste cinq. J'aimerais une fois qu'on me donne des choix et qu'on me dise où on voudrait que le Conseil communal coupe.*

*J'aimerais également répondre à M. C. Schenker qui a parlé des terrains de Cardinal et de la salle de spectacle. Je voudrais rappeler, une fois pour toutes, que la salle de spectacle a été décidée par les citoyens de cette ville. Ce n'est ni le Conseil communal ni le Conseil général, mais ce sont bien les citoyens de cette ville qui ont accepté le financement de la salle de spectacle. Concernant les terrains de Cardinal, je voudrais aussi rappeler à M. C. Schenker, que lors de l'achat des terrains de Cardinal, le Conseil communal avait six millions de liquidité à disposition. Il n'a donc pas emprunté la totalité du montant. La part d'autofinancement a ainsi permis de diminuer les frais financier qui découlent des investissements. Donc pour l'achat du terrain de Cardinal, nous n'avons emprunté que cinq millions, diminuant de manière considérable les frais financiers qui étaient liés à l'achat de ce terrain.*



Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*A l'attention de Mme B. Acklin Zimmermann, je voudrais répondre que depuis 2006 le Conseil général et le Conseil communal ont investi plus de 5,5 millions pour l'entretien des écoles seulement entre 2006 et 2010. A partir de 2010, plus de 25 millions de francs ont été dépensés pour les écoles dans le cadre de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, alors dire que rien n'a été fait depuis de nombreuses années, ce n'est pas tout à fait correct."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après:

*"Je rassure toute l'assemblée après ce long débat, je me contenterai d'intervenir sur deux ou trois points, mettant en évidence ici et là, vu la passion du débat, quelques exagérations et erreurs manifestes. Je vous rappelle que vous, les membres du Conseil général, tout comme nous, les membres du Conseil communal sommes élus par le même électorat, dans le même but. Nous sommes donc appelés à travailler ensemble et à trouver ensemble les meilleures solutions. Ce n'est pas dans une atmosphère d'opposition que nous y arriverons.*

*Mme S. Daguet, vous avez parlé de 'bricolage', ce qui me fait sursauter un petit peu, parce que c'est grâce à ce 'bricolage' que depuis 15 ans, nous avons relevé les uns et les autres, sans faire le calcul de savoir si c'était une majorité de droite ou de gauche, cela n'a pas d'importance, la situation financière de la Ville, mauvaise au début de ce siècle. Elle avait un découvert au bilan et avait enregistré dans les années 90 environ cinq à six millions en moyenne de déficit par année. Il ne s'agit pas de savoir si c'était sous une majorité de droite ou de gauche, il n'en reste pas moins que grâce à un certain nombre d'efforts qui ont été faits par un certain nombre d'entre nous, nous sommes parvenus, grâce à ce 'bricolage', à relever par étapes la situation de la Ville.*

*Si, M. C. Schenker, nous nous sommes effectivement engagés dans le cadre des budgets de fonctionnement à ne jamais augmenter l'impôt, vous constaterez quand même que depuis ces années-là, le taux d'impôt n'a jamais changé vers le haut, mais s'est plutôt déplacé vers le bas, suite à une bascule fiscale liée à la cantonalisation du réseau hospitalier fribourgeois. En outre, j'ai le privilège de représenter la Ville de Fribourg dans le cadre de deux associations, dans lesquelles il n'y a pas de point de vue ou de parti pris idéologique, puisque j'y rencontre des syndicats tous partis confondus. Je suis en collaboration, dans le cadre de l'association des communes fribourgeoises, avec son comité. J'ai également le privilège de représenter la Ville de Fribourg dans la Conférence des chefs-lieux du canton et des grandes communes. Les constats liés à cette série d'épisodes où le Grand Conseil a fait toute une série de baisses d'impôt se répercutant sur les communes n'est pas un constat idéologique, c'est un constat de fait. Il est évident que cela nous handicape de manière assez forte. On a pu lire que les baisses de l'impôt étaient favorables à l'Etat, mais pas nécessairement aux communes. Je voulais apporter cette correction à ce sujet-là.*

*Dernier objet, les fusions. M. C. Schenker, franchement, vos arguments qui consistent à dire que 2C2G nous auraient quittés parce qu'on ne les aurait pas voulus, alors que c'est plutôt l'égoïsme fiscal de ces communes qui les a amenées à nous lâcher sans même nous consulter. Il en est un peu de même avec une commune voisine qui aurait aimé que nous fusionnions avec son taux d'impôt, c'est-à-dire avec 20 millions de*

Séance du 30 septembre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

*recettes en moins, ce qui n'est évidemment pas acceptable. Nous nous sommes engagés, il n'y a pas longtemps, à faire une consultation populaire que nous allons préparer et l'on en reparlera dans le cadre de la Commission de fusion. Voilà, le débat a été nourri, vous avez évidemment tous les arguments pour vous déterminer. Il va de soi que je vous encourage au nom du Conseil communal à suivre sa proposition."*

**Vote**

**Les propositions de renvoi étant maintenues, il est immédiatement procédé au vote. La décision de renvoi du point B du message n°27 figurant au point 7 de l'ordre du jour est acceptée par 43 voix contre 30.**

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit:

*"Je vous avais promis, M. le Président, de ne plus le faire, mais je dépose à nouveau, et je le regrette, une motion d'ordre. En effet, à partir du moment où vous avez décidé, à juste titre de faire trois débats d'entrée en matière, on peut sans autre renvoyer le point C à demain."*

**Vote sur la motion d'ordre**

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote sur cette motion d'ordre.

**Le Conseil général accepte à une majorité évidente la motion d'ordre de M. L. Moschini demandant de renvoyer les débats au lendemain.**

ooo

**13. Divers**

**A. NOUVEAUX POSTULATS**

- n°103 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC) ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la digue CFF et l'actuelle route de Grandfey, sur la zone du chantier ouvert du pont de la Poya

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Les nombreuses infrastructures sportives et publiques du site Saint-Léonard amènent, en semaine et notamment le week-end, un nombreux publics à suivre les compétitions ou à venir participer à un événement à la salle des fêtes. Les places de stationnement dans ce secteur manquent et causent régulièrement des conflits entre les automobilistes, les habitants voisins et la commune de Granges-Paccot. Pour pallier en partie ce manque de places et notamment la suppression future des 60 cases de l'avenue du Général Guisan, je suggère, comme mes cosignataires, que la commune de Fribourg aménage provisoirement une place de stationnement (payante)."*

Séance du 30 septembre 2013

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°104 de M. Daniel Gander (UDC) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Fribourg, endroit privilégié dit-on! Pourtant, il est un lieu qui, en pleine ville, ne redonne pas cette belle image. Il n'y a qu'à constater ce que sont les constructions sur ce site. Disparates, couvertes de tôles, de toiles et de panneaux en plastique, elles font penser à un fourre-tout. Il semble, par ailleurs, que toutes ces constructions ont échappé au règlement communal ou que celui-ci n'a pas ou jamais été appliqué à cet endroit. Nous demandons donc aux services communaux d'intervenir."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°105 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal l'autorisation de parcage sur la place entre la halle des fêtes et la nouvelle patinoire lors de manifestations dans la halle des fêtes

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Lors des manifestations (principalement les lotos) dans la halle des fêtes (capacité de 966 places assises), les places de parc disponibles du secteur de Saint-Léonard sont occupées par les personnes se rendant à la manifestation. Les sportifs se rendant dans les installations sportives du secteur (patinoires, salle de basket, terrains de foot) n'ont plus de places pour stationner et sont obligés de laisser la voiture hors case, exposée à une amende de stationnement. Certaines personnes n'ont pas d'autre possibilité que de prendre la voiture. Le dernier bus permettant de rejoindre les villages voisins de Fribourg part à 22.48 heures de l'arrêt cimetièrre et la dernière équipe (20 joueurs) termine l'entraînement à 22.45 heures. L'ouverture de cette place de 19.30 à 23.30 heures permettrait aux utilisateurs des installations de stationner en toute légalité."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLE QUESTION

- n°127 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'insalubrité aux abords du local Fri-Son

M. Daniel Gander (UDC) donne des précisions sur sa question:

*"Chaque week-end, notamment dans la nuit du samedi au dimanche, force est de constater que de nombreux déchets, tels que canettes en alu, papiers divers, victuailles, jonchent le trottoir et la route de la Fonderie à proximité des locaux de Fri-Son. Ceci nécessite l'intervention*

Séance du 30 septembre 2013

Divers (suite)

*des services de la voirie. Dès lors, que compte faire l'administration communale pour remédier à ce problème?"*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

M. Daniel Gander (UDC) tient également les propos suivants:

*"Avec mon cosignataire J.-J. Métrailler, j'aimerais remercier le Conseil communal, car il ne faut pas toujours l'attaquer, du travail qui a été fait suite à notre postulat qui demandait la création de deux pistes de pétanque sur la place de jeu de la Vignettaz. En ma qualité de membre du club et au nom du comité de celui-ci, je réitère mes remerciements à l'attention des employés communaux qui ont œuvré à la réalisation de ces pistes. Merci beaucoup!"*

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance.

Il est 23.15 heures.

Fribourg, le 18 octobre 2013  
NDC/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI